

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2599

24 octobre 2008

SOMMAIRE

Accenture SCA	124706	Investissement International Immobilier SA	124707
AG für Investitionen und Beteiligungen .	124708	KEIF Luxembourg S.à r.l.	124737
Allianz Global Investors Luxembourg S.A.	124726	KEIF Luxembourg S.à r.l.	124750
Ana Investments S.A.	124710	KEIF Luxembourg Scandi S.à r.l.	124750
Ayxis S.A.	124729	La Iolla S.A.	124712
B.I.T. International	124729	Lamda Investments S.A.	124739
Centurian SA	124711	Lickinvest Holding S.A.	124727
Chanteloup Holding S.A.	124706	LRI Invest S.A.	124726
Clinique La Prairie Research S.A.	124708	Maspalomas S.A.	124710
Coleman S.A.	124707	Merl Invest S.A.	124752
Corydon Sàrl	124720	Millicom International Cellular S.A.	124727
Credit Suisse K-H-R Investments (Luxem- bourg) Sàrl	124751	Multi Europlacement	124719
CS Nordic Retail No.1 S.A.	124741	Opera Masters SCA SICAR	124709
DSI Investment S.à r.l.	124752	Pamajaro S.A.	124752
EKZ Echternach s.à.r.l.	124739	Panthera/Funding Lux 1 S. à r.l.	124751
Electricité Birchen et Lanners, s.à r.l. ..	124739	Proxima Investments Sicav	124728
Ellegi S.A.	124728	SKOK Holding S.à r.l.	124744
Erica	124709	Société Immobilière Sunridge S.à r.l. ..	124712
Europa Sapphire S.à r.l.	124751	Sunridge S.A.	124715
European Top Consulting Compagnie sàrl (E.T.C.C.)	124737	Sunridge S.A.	124719
Fintime S.A.	124709	The Malaspinian Fund SCA SICAV-FIS (Malaspinian Management S.A.)	124710
Fortis Banque Luxembourg	124728	The Malaspinian Fund SIF SICAV SCA (Malaspinian Management S.A.)	124710
GKI Lux S.à r.l.	124736	Thomas Cook Belgium	124752
Guardian UAE Investments S.à r.l.	124744	Transports Weerts Luxembourg S.à r.l.	124736
GUGA S.à r.l.	124737	UL Union Legend	124727
Gyges	124719	Worldwide Fund	124712
Healthways International, S. à r.l.	124740	Zephyr'07-S.A. SICAV-SIF	124708
HVB Bonus Fonds DJ EURO STOXX 50® 11/2014	124712		

Chanteloup Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 24.636.

Les actionnaires sont priés d'assister à:

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, le 10 novembre 2008 à 14 heures 30, pour délibération sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social
2. Annulation des anciennes actions et création de nouvelles
3. Modification de l'article 3 des statuts
4. Modification de l'article 1, alinéa 4 des statuts
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008131068/1212/17.

Accenture SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 79.874.

The shareholders of Accenture SCA, a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions) registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 79.874, with registered and principal executive offices at 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg ("Accenture SCA"), are cordially invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *November 17, 2008* at 12:00 noon, local time, at the offices of Allen & Overy Luxembourg at 33 avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of (i) the report on the annual accounts issued by the general partner of Accenture SCA, (ii) the report of the commissaire aux comptes of Accenture SCA, and (iii) the report of the external auditor (réviseur d'entreprises) of Accenture SCA for the year ended August 31, 2008;
2. Approval of (i) the balance sheet, (ii) the profit and loss accounts, and (iii) the notes to the accounts of Accenture SCA as of and for the year ended August 31, 2008;
3. Allocation of the results of Accenture SCA as of and for the year ended August 31, 2008 and, without prejudice to the terms of Article 5 paragraph 5 of Accenture SCA's articles of association, declaration of a cash dividend in a per share amount of USD \$0.50 to each holder of a Class I common share of Accenture SCA of record as of October 7, 2008 and authorization to the general partner of Accenture SCA to determine any applicable terms in respect of the payment of the dividend;
4. Discharge of the respective duties of the general partner of Accenture SCA, the commissaire aux comptes and the external auditor in connection with the year ended August 31, 2008;
5. Re-appointment of KPMG S.à r.l. as the external auditor of Accenture SCA on a stand-alone basis for the year ending August 31, 2009, subject to approval by the Audit Committee of the general partner of Accenture SCA of the engagement of KPMG S.à r.l. as the external auditor of Accenture SCA, in satisfaction of the Luxembourg law requirement that Accenture SCA's shareholders appoint a supervisory board or external auditor of Accenture SCA's annual accounts;
6. Re-appointment of KPMG LLP as the independent auditor of Accenture SCA on a consolidated basis with its subsidiaries for the year ending August 31, 2009, subject to approval by the Audit Committee of the general partner of Accenture SCA of the engagement of KPMG LLP as the independent auditor of Accenture SCA; and
7. Acknowledgement of the recording by way of notarial deed of the reclassification of Class I common shares into Class III common shares of Accenture SCA in the period from October 10, 2007 up to and including October 7, 2008.

The foregoing items of business are more fully described in the information statement accompanying this notice.

Shareholders may obtain, free of charge, copies of (a) the stand-alone (i) balance sheet, (ii) profit and loss accounts, and (iii) notes to the accounts of Accenture SCA for the year ended August 31, 2008, (b) the list of securities held by Accenture SCA, (c) the list of shareholders, if any, who have not fully paid up their shares with an indication of the number of shares and their contact details, (d) the report of the general partner of Accenture SCA, (e) the report of the external

auditor, (f) the report of the commissaire aux comptes, and (g) the consolidated accounts of Accenture SCA by making a written request to the general partner of Accenture SCA at Accenture Ltd, 50 W. San Fernando Street, San Jose, CA 95113, United States of America, Attention: Secretary or at Accenture SCA's registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 in Luxembourg.

The general partner of Accenture SCA has fixed 11:59 p.m., local time in Luxembourg on October 7, 2008 as the record date for the determination of shareholders entitled to notice of, and to vote at, the meeting. This means that only those persons who were registered holders in Luxembourg of Accenture SCA Class I common shares, Class II common shares or Class III common shares (including the Class III letter shares) at such time on that date will be entitled to attend and vote at the meeting.

October 24, 2008.

ACCENTURE LTD,
acting as general partner of Accenture SCA

Référence de publication: 2008132575/253/53.

Coleman S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 95.319.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 13 novembre 2008 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007,
- Rapport du liquidateur,
- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- Nomination du Commissaire à la liquidation.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008132004/755/17.

Investissement International Immobilier SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 28.317.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue extraordinairement le 10 novembre 2008 qui se tiendra à l'adresse suivante: 23, rue des Bruyères L-1274 Howald, le vendredi 10 novembre 2008 à 10 heures.

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002, au 31 décembre 2003, au 31 décembre 2004, au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006 tels que présentés par le conseil d'administration.
2. Décision d'affectation du résultat des exercices 2002, 2003, 2004, 2005 et 2006.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat relatif aux exercices 2002 à 2006.
4. Décision conformément à l'article 100.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir se conformer aux statuts.

Le Conseil d'Administration
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008132110/1321/22.

Zephyr'07-S.A. SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 129.886.

The Shareholders are hereby invited to attend the

SECOND ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office on *November 25th 2008* at 03.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and of the Authorised Independent Auditor.
2. Approval of the annual accounts as at March 31, 2008 and allocation of the results.
3. Discharge to the Directors.
4. Statutory appointments.
5. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda. Proxies are available at the registered office of the Sicav.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008132574/755/19.

AG für Investitionen und Beteiligungen, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 53.465.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à:

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *7 novembre 2008* à 9 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Presentation and approval of the Statutory Auditor's report for the year ended December 31, 2007
2. Presentation and approval of the annual accounts for the year ended December 31, 2007
3. Allocation of results
4. Discharge to the Board of Directors and Statutory Auditor for the year ended December 31, 2007
5. Miscellaneous

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008132117/581/16.

Clinique La Prairie Research S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 27.016.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am *13. November 2008* um 10.00 Uhr, in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet :

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und des Berichtes des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 30. Juni 2008.
3. Beschluss über die Weiterführung der Gesellschaft gemäss Artikel 100 der Gesetzgebung über die Handelsgesellschaften.
4. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
5. Verschiedenes.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2008132576/534/18.

Erica, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 21.633.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 13 novembre 2008 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2008
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008132577/534/15.

Fintime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 76.257.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 11 novembre 2008 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2008.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008132578/1023/16.

Opera Masters SCA SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 115.895.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société OPERA MASTERS SCA SICAR qui se réunira le 3 novembre 2008 à 10.00 heures au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes et lecture des comptes annuels relatifs à l'exercice écoulé au 31 décembre 2006;
2. Lecture et approbation des comptes annuels et affectation des résultats pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2006;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2006;
4. Divers.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées par la majorité des actions présentes ou représentées.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008128850/6341/22.

Maspalomas S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 30.916.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 11 novembre 2008 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2008.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008132579/1023/16.

Ana Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 107.682.

L'assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 29 septembre 2008 n'ayant pas pu délibérer sur l'ordre du jour lui soumis pour défaut de quorum nécessaire requis, les actionnaires sont priés d'assister à une

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 10 novembre 2008 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibérations quant aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008122379/1017/15.

The Malaspinian Fund SCA SICAV-FIS (Malaspinian Management S.A.), Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé, (anc. The Malaspinian Fund SIF SICAV SCA (Malaspinian Management S.A.)).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 141.252.

L'an deux mille huit, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Arrensдорff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de The Malaspinian Fund SIF SICAV SCA (Malaspinian Management S.A.), une société en commandite par actions, organisée sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé, conformément à la loi du 13 février 2007, régissant les fonds d'investissement spécialisés (ci-après, la "Loi 2007") ayant son siège social au 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.252 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été publiés au Mémorial C n° 2.295 du 19 septembre 2008 page 110.114 et n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

I. L'assemblée a été présidée par Rémi CHEVALIER, Maître en droit, résidant au Luxembourg. Olivier SCIALES, Maître en droit résidant au Luxembourg a été désigné secrétaire et Hady CAMARA, résidant au Luxembourg, a été désigné scrutateur.

II. Le Président a exposé et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Les deux actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues sont mentionnés sur une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence sera annexée au présent acte et conservée par le notaire instrumentant. Comme indiqué sur ladite liste de présence, les mille

deux cent cinquante actions (1.250) émises par la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions sur tous les points mentionnés dans l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

Modification de l'article 1.1 premier alinéa des statuts de la Société pour qu'il soit libellé comme suit: "1.1 Il est établi entre l'"Actionnaire Gérant Commandité" (tel que défini ci-dessous) et les autres propriétaires d'actions, les "Actionnaires Commanditaires", et collectivement avec l'Actionnaire Gérant Commandité (ci-après les "Actionnaires") une société en commandite par actions, organisée sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé, conformément à la loi du 13 février 2007, régissant les fonds d'investissement spécialisés (ci-après, la "Loi 2007"), sous la dénomination "The Malaspinian Fund SCA SICAV-FIS (Malaspinian Management S.A.)" en abrégé "The Malaspinian Fund SCA SICAV-FIS" (ci-après, la "Société")."

3. Après délibération, les actionnaires de la Société prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

Unique résolution

Les actionnaires de la Société décident à l'unanimité de modifier l'article 1.1 des statuts de la société pour être libellé comme suit: "1.1 Il est établi entre l'"Actionnaire Gérant Commandité" (tel que défini ci-dessous) et les autres propriétaires d'actions, les "Actionnaires Commanditaires", et collectivement avec l'Actionnaire Gérant Commandité (ci-après les "Actionnaires") une société en commandite par actions, organisée sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé, conformément à la loi du 13 février 2007, régissant les fonds d'investissement spécialisés (ci-après, la "Loi 2007"), sous la dénomination "The Malaspinian Fund SCA SICAV-FIS (Malaspinian Management S.A.)" en abrégé "The Malaspinian Fund SCA SICAV-FIS" (ci-après, la "Société")."

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à cinq cents euros (500,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ès-qualité qu'ils agissent, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: CHEVALIER, SCIALES, CAMARA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 1^{er} octobre 2008. REM 2008/1226. - Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 10 octobre 2008.

R. ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2008128842/218/58.

(080151025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Centurian SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 84.224.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire de la société tenue le 7 mars 2008

Les mandats des Administrateurs à savoir Messieurs Jean-Marc FABER, Christophe MOUTON et Manuel BORDIGNON demeurant professionnellement tous trois au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg et le mandat du Commissaire aux Comptes, à savoir la fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l. ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée de 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

CENTURIAN S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008131038/780/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03016. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

HVB Bonus Fonds DJ EURO STOXX 50® 11/2014, Fonds Commun de Placement.

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Verwaltungs- und Sonderreglement des Fonds HVB Bonus Fonds DJ EURO STOXX 50® 11/2014, in Kraft getreten am 10. September 2008, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg-Stadt hinterlegt.

Hinweis zur Bekanntmachung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. September 2008.

Structured Invest S.A.

Silvia Mayers / Désirée Eklund

Référence de publication: 2008120078/755/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06344. - Reçu 52,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

La Iolla S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 64.106.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 4 novembre 2008 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005, au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2007.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008129834/534/16.

Worldwide Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de WORLDWIDE FUND prenant effet au 21 juillet 2008 a été déposé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Pour FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A.

Pitctet & Cie (Europe) S.A.

Christopher Misson / Christian Jeanrond

Fondé de Pouvoir / Mandataire Commercial

Référence de publication: 2008128484/52/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05897. - Reçu 48,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Société Immobilière Sunridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 132.341.

L'an deux mille huit, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée Société Immobilière Sunridge S.à r.l. (ci-après encore appelée «la Société Absorbée» ou «la Société») ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, Boulevard de la Pétrusse inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.341, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 14 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n° 2527 du 7 novembre 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb (B).

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Benoit CAILLAUD, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont portés sur une liste de présence signée par les membres du bureau et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations paraphées ne varietur resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable ainsi que:

- des projets de fusion tels que publiés;
- des comptes annuels de chacune des deux sociétés au 31 décembre 2007 ainsi que leurs annexes;
- de la situation comptable intermédiaire de chacune des deux sociétés telle qu'arrêtée au 31 juillet 2008;
- du rapport du réviseur d'entreprises établi en application de l'article 266 de la loi modifiée du 10 août 1915;
- du rapport du conseil de gérance de la Société Immobilière Sunridge S.à r.l. ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, Boulevard de la Pétrusse, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132.341, et du rapport du Conseil d'administration de la société absorbante,

Et ce dans les délais impartis par l'article 267 de la loi modifiée du 10 août 1915.

III.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Examen et approbation du projet de fusion des sociétés SUNRIDGE S.A., ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, Boulevard de la Pétrusse, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.582, la société absorbante, et Société Immobilière Sunridge S.à r.l. ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, Boulevard de la Pétrusse, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132.341, la société absorbée, et des autres documents prescrits par l'article 267 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

2. Décision de fusionner les sociétés SUNRIDGE S.A. et Société Immobilière Sunridge S.à r.l. par voie d'absorption de cette dernière société par SUNRIDGE S.A., étant entendu que cette fusion s'opérera sur base de la situation comptable des sociétés au 31 juillet 2008 mais qu'elle ne deviendra effective qu'à la date de tenue de la présente assemblée générale des associés et de la tenue consécutive de l'assemblée générale des actionnaires de la société absorbante.

L'apport de fusion sera rémunéré par mille (1.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 31 chacune de SUNRIDGE S.A., entièrement libérées et jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes de cette société.

La société absorbante détenant cinquante (50) parts sociales de la société absorbée, ces cinquante (50) parts sociales seront annulées.

Lesdites actions seront émises à la suite d'une augmentation du capital de de SUNRIDGE S.A à concurrence de EUR 31.000 pour être attribuées à l'autre associé de Société Immobilière Sunridge S.à r.l. à savoir MEXILE INVESTISSEMENT S.à r.l., ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, Boulevard de la Pétrusse.

3. La fusion ne sera réalisée que lorsqu'une décision concordante aura été prise par les actionnaires de SUNRIDGE S.A..

4. Décharge aux gérants pour l'exercice de leurs mandats du 14 septembre 2007 jusqu'au jour de la présente assemblée.

5. Formalité de la radiation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés et détermination du lieu de conservation des documents de notre Société pendant le délai légal.

6. Constatation de la réalisation de la fusion à la date de la tenue de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société approuvant la fusion, sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la Loi sur les effets de la fusion par rapport aux tiers.

7. Divers.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

V.- Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée relatives aux fusions ont été respectées, à savoir:

1. Publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associés, numéro 2083, le 28 août 2008 des projets de fusion établi par le conseil d'administration et le Conseil de Gérance des sociétés qui fusionnent, soit un mois au moins avant la réunion des assemblées générales appelées à se prononcer sur le projet de fusion.

2. Etablissement d'un rapport écrit par le conseil d'administration et le Conseil de Gérance de chacune des sociétés qui fusionnent expliquant et justifiant le projet de fusion et en particulier le nombre d'actions échangées.

3. Etablissement d'un rapport écrit par un expert indépendant conformément à l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales, à savoir M. Fons MANGEN, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'expert indépendant unique a été désigné par ordonnance du Magistrat président la Chambre Commerciale du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg le 23 septembre 2008.

4. Dépôt des documents exigés par l'article 267 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales au siège social des sociétés un mois avant la date de la réunion des assemblées générales en vue de leur inspection par les associés.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents, signée par deux gérants restera annexée aux présentes.

L'assemblée générale, après avoir discuté le projet de fusion, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir examiné le projet de fusion des sociétés SUNRIDGE S.A., ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, Boulevard de la Pétrusse, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 127.582, et Société Immobilière Sunridge S.à r.l. ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, Boulevard de la Pétrusse, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132.341, et les autres documents prescrits par l'article 267 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, approuve le projet de fusion en toute sa forme et teneur.

Conformément à l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales, le projet de fusion a fait l'objet d'un examen de Monsieur Fons MANGEN, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, boulevard Prince Henri, 9b.

Le rapport du réviseur d'entreprises conclut comme suit:

«A notre avis, le projet de fusion respecte les formes prescrites par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires des sociétés appelées à fusionner des comptes annuels qui se tiendra immédiatement après expiration du délai légal d'un mois à partir de la publication du projet de fusion, sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que:

- Le rapport d'échange retenu dans le projet de fusion ne présente pas un caractère raisonnable et pertinent;
- Les méthodes d'évaluation adoptées pour la détermination du rapport d'échange ne sont pas adéquates en l'espèce et que leur importance relative n'est pas appropriée aux circonstances.

Par ailleurs, nous avons pris connaissance de informations supplémentaires incluses dans le projet de fusion afin d'identifier, les cas échéant, les incohérences significatives avec les informations portant sur le rapport d'échange et les méthodes d'évaluation adoptées pour la détermination du rapport d'échange avec pour objectif de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale des sociétés fusionnées acquise lors de l'exécution de notre mission. Dans le cadre de ces diligences, nous n'avons pas de commentaires à formuler sur les autres informations contenues dans le projet de fusion.

Ce rapport est uniquement émis qu'aux fins de conformité avec l'article 266/294 de la Loi modifiée le 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et peut être soumis au conseil d'administration, aux actionnaires de la société, au notaire instrumentant et aux autorités compétentes. Le rapport ne peut être utilisé pour quelconque autre intention ou être distribué à des tiers. Il ne doit ni être inclus ni y faire référence dans un document autre que la résolution fusionnant la Société Absorbante et la Société Absorbée et l'acte notarié y relatif, sans notre consentement préalable.»

Le rapport restera annexé au présent acte, après avoir été signé ne varietur par les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'assemblée décide la fusion des sociétés SUNRIDGE S.A. et Société Immobilière Sunridge S.à r.l. par voie d'absorption de cette dernière société par SUNRIDGE S.A., étant entendu que cette fusion est faite de manière que toute la situation active et passive de Société Immobilière Sunridge S.à r.l. sur base de la situation comptable de la société au 31 juillet 2008, rien excepté, ni réservé, est transférée à SUNRIDGE S.A. par voie d'apport à la date de l'assemblée générale des associés, sous réserve de l'approbation du projet de fusion par l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme SUNRIDGE S.A. précitée.

Les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante à partir du 31 juillet 2008.

L'apport de fusion sera rémunéré par mille (1.000) actions nouvelles de SUNRIDGE S.A. d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (EUR 31) chacune, entièrement libérées et jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes de cette société.

L'assemblée constate que la Société absorbante détient cinquante (50) parts sociales de la société absorbée et qu'en conséquence ces parts sociales seront annulées.

Lesdites actions seront émises à la suite d'une augmentation du capital de SUNRIDGE S.A. à concurrence de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000) pour être attribuées à l'autre associée de la société absorbée à savoir Mexile Investissement S.à.r.l., précitée.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'octroyer pleine et entière décharge aux gérants pour l'exercice de leurs mandats du 14 septembre 2007 jusqu'au jour de la présente assemblée.

Quatrième résolution

L'assemblée constate que la fusion ne sera réalisée que lorsqu'une décision concordante aura été prise par les actionnaires de SUNRIDGE S.A.

Cinquième résolution

L'assemblée décide que tous les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal chez SUNRIDGE S.A., ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, Boulevard de la Pétrusse et que tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour requérir la radiation de l'inscription de la Société, la dissolution sans liquidation étant achevée.

Sixième résolution

L'assemblée, ayant pris connaissance des documents suivants et constatant que toutes les formalités légales ont été accomplies, décide d'accepter le projet et de constater expressément la réalisation de la fusion à la date de la tenue de l'assemblée générale des actionnaires de la Société approuvant la fusion, sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les effets de la fusion par rapport aux tiers et sous la seule réserve de l'approbation de la fusion par la Société Absorbante et par la Société Absorbée.

Constatation

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271 (2), de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, atteste par les présentes l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société et du projet de fusion.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente fusion à la somme de cinq mille euros (5.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. NEZAR, B. TASSIGNY, B. CAILLAUD, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 septembre 2008, LAC/2008/39570. - Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008130540/220/163.

(080153740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Sunridge S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.582.

L'an deux mille huit, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois SUNRIDGE S.A. (ci-après encore appelée "Société Absorbante") une société anonyme ayant son siège social à L-2330

Luxembourg, 128, Boulevard de la Pétrusse, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.582, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n° 1.295 du 28 juin 2007.

La société a un capital social actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31) chacune.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb (B).

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Benoit CAILLAUD, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont portés sur une liste de présence signée par les membres du bureau et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations paraphées ne varietur resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable ainsi que:

- des projets de fusion tels que publiés;
- des comptes annuels de chacune des deux sociétés au 31 décembre 2007 ainsi que leurs annexes;
- de la situation comptable intermédiaire de chacune des deux sociétés telle qu'arrêtée au 31 juillet 2008;
- du rapport du réviseur d'entreprises établi en application de l'article 266 de la loi modifiée du 10 août 1915;
- du rapport du conseil de gérance de la Société Immobilière Sunridge S.à r.l. ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, Boulevard de la Pétrusse, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132.341, et du rapport du Conseil d'administration de la société absorbante,

Et ce dans les délais impartis par l'article 267 de la loi modifiée du 10 août 1915.

III.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant

Ordre du jour:

1. Examen et approbation du projet de fusion des sociétés SUNRIDGE S.A., ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, Boulevard de la Pétrusse, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.582, la société absorbante, et Société Immobilière Sunridge S.à r.l. ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, Boulevard de la Pétrusse, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132.341, la société absorbée, et des autres documents prescrits par l'article 267 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

2. Décision de fusionner les sociétés SUNRIDGE S.A. et Société Immobilière Sunridge S.à r.l. par voie d'absorption de cette dernière société par SUNRIDGE S.A., étant entendu que cette fusion s'opérera sur base de la situation comptable des sociétés au 31 juillet 2008 mais qu'elle ne deviendra effective qu'à la date de la tenue de la présente assemblée générale des actionnaires.

3. En vue de la réalisation de cette fusion, SUNRIDGE S.A. augmentera son capital à concurrence de trente et un mille euros (EUR 31.000) pour le porter de trente et un mille euros (EUR 31.000) à soixante deux mille euros (EUR 62.000) par la création et l'émission de mille (1.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31) chacune, entièrement libérées et jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

4. La société absorbante détenant cinquante (50) parts sociales de la société absorbée, ces cinquante (50) parts sociales seront annulées. Les cinquante (50) parts sociales détenues par l'autre associé MEXILE INVESTISSEMENT S.à r.l. seront échangées contre MILLE (1.000) nouvelles actions à émettre par la Société Absorbante, en contrepartie du transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la Société Absorbée à la Société Absorbante, et annulation pure et simple des parts sociales de la Société Absorbée.

5. Modification subséquente de l'article cinq (premier alinéa) des statuts de la Société pour prendre en compte les résolutions prises ci-dessus.

6. Divers.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

V.- Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée relatives aux fusions ont été respectées, à savoir:

1. Publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associés, numéro 2083, le 28 août 2008 des projets de fusion établi par le conseil d'administration et le Conseil de Gérance des sociétés qui fusionnent, soit un mois au moins avant la réunion des assemblées générales appelées à se prononcer sur le projet de fusion.

2. Etablissement d'un rapport écrit par le conseil d'administration et le Conseil de Gérance de chacune des sociétés qui fusionnent expliquant et justifiant le projet de fusion et en particulier le nombre d'actions échangées.

3. Etablissement d'un rapport écrit par un expert indépendant conformément à l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales, à savoir M. Fons MANGEN, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'expert indépendant unique a été désigné par ordonnance du Magistrat président la Chambre Commerciale du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg le 23 septembre 2008.

4. Dépôt des documents exigés par l'article 267 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales au siège social des sociétés un mois avant la date de la réunion des assemblées générales en vue de leur inspection par les actionnaires.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents signés par deux administrateurs restera annexée aux présentes.

L'assemblée générale, après avoir discuté le projet de fusion, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir examiné le projet de fusion des sociétés "SUNRIDGE S.A.", ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, Boulevard de la Pétrusse, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 127.582, et "Société Immobilière Sunridge S.à r.l." ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, Boulevard de la Pétrusse, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132.341, et les autres documents prescrits par l'article 267 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, approuve le projet de fusion en toute sa forme et teneur.

Conformément à l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales, le projet de fusion a fait l'objet d'un examen de M. Fons MANGEN, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, boulevard Prince Henri, 9b.

Le rapport du réviseur d'entreprises conclut comme suit:

"A notre avis, le projet de fusion respecte les formes prescrites par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires des sociétés appelées à fusionner des comptes annuels qui se tiendra immédiatement après expiration du délai légal d'un mois à partir de la publication du projet de fusion, sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que:

- Le rapport d'échange retenu dans le projet de fusion ne présente pas un caractère raisonnable et pertinent;
- Les méthodes d'évaluation adoptées pour la détermination du rapport d'échange ne sont pas adéquates en l'espèce et que leur importance relative n'est pas appropriée aux circonstances.

Par ailleurs, nous avons pris connaissance de informations supplémentaires incluses dans le projet de fusion afin d'identifier, les cas échéant, les incohérences significatives avec les informations portant sur le rapport d'échange et les méthodes d'évaluation adoptées pour la détermination du rapport d'échange avec pour objectif de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale des sociétés fusionnées acquise lors de l'exécution de notre mission. Dans le cadre de ces diligences, nous n'avons pas de commentaires à formuler sur les autres informations contenues dans le projet de fusion.

Ce rapport est uniquement émis qu'aux fins de conformité avec l'article 266/294 de la Loi modifiée le 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et peut être soumis au conseil d'administration, aux actionnaires de la société, au notaire instrumentant et aux autorités compétentes. Le rapport ne peut être utilisé pour quelconque autre intention ou être distribué à des tiers. Il ne doit ni être inclus ni y faire référence dans un document autre que la résolution fusionnant la Société Absorbante et la Société Absorbée et l'acte notarié y relatif, sans notre consentement préalable."

Le rapport restera annexé au présent acte, après avoir été signé ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'assemblée décide la fusion des sociétés SUNRIDGE S.A. et Société Immobilière Sunridge S.à r.l. par voie d'absorption de cette dernière société par SUNRIDGE S.A., étant entendu que cette fusion est faite de manière que toute la situation active et passive de Société Immobilière Sunridge S.à r.l. sur base de la situation comptable de la société au 31 juillet 2008, rien excepté, ni réservé, est transférée à SUNRIDGE S.A. par voie d'apport à la date de la tenue de la présente assemblée générale des actionnaires.

Les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante à partir du 31 juillet 2008.

L'assemblée constate qu'à la suite de la décision de fusion ci-dessus actée ainsi que de la décision concordante prise par l'assemblée générale extraordinaire de la société absorbée antérieurement aux présentes, la fusion telle que décrite ci-avant se trouve ainsi réalisée et entraîne de plein droit et simultanément les effets suivants:

- a. la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante;
- b. les associés de la société absorbée deviennent actionnaires de la société absorbante;
- c. la société absorbée cesse d'exister;

Troisième résolution

L'assemblée décide, dans le cadre de la réalisation de cette fusion, d'augmenter le capital social de la société à concurrence de trente et un mille euros (EUR 31.000) en vue de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) à soixante deux mille euros (EUR 62.000), par la création et l'émission de mille (1.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31) chacune et ce aux fins de rémunérer l'apport de fusion conformément au projet accepté.

Les actions nouvelles sont entièrement libérées par le transfert à titre universel de tous les actifs et passifs de la société absorbée au profit de la société absorbante à la date de la tenue de la présente assemblée générale des actionnaires, étant précisé que la société absorbante reprend à son compte du point de vue comptable toutes les opérations réalisées par la société absorbée à partir du 31 juillet 2008 et qu'elle en supporte tout le passif, ainsi que les frais, impôts et autres charges à résulter de la fusion.

L'assemblée constate que la Société absorbante détient cinquante (50) parts sociales de la société absorbée et qu'en conséquence ces parts sociales seront annulées.

L'assemblée décide qu'en rémunération du transfert par la société absorbée de tous ses actifs et passifs à la société absorbante, les mille (1.000) actions nouvelles se trouvent entièrement libérées et sont attribuées à l'autre associée de la société absorbée à savoir Mexile Investissement S.à.r.l. ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, Boulevard de la Pétrusse (R.C.S. Luxembourg B 123.593), en appliquant le rapport d'échange de 1 (une) part sociale de la Société Absorbée pour 20 (vingt) actions de la Société Absorbante et annulation pure et simple des parts sociales de la Société Absorbée.

Quatrième résolution

Afin de refléter les décisions prises, l'assemblée décide de modifier l'article cinq (premier alinéa) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

En version française

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante deux mille euros (EUR 62.000), représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31) chacune."

En version anglaise

" **Art. 5.** The subscribed capital of the corporation is fixed at sixty two thousand euros (EUR 62,000) represented by two thousand (2,000) shares with a par value of thirty one euros (EUR 31.-)."

Cinquième résolution

L'assemblée, ayant pris connaissance des documents suivants et constatant que toutes les formalités légales ont été accomplies, décide d'accepter le projet et de constater expressément la réalisation de la fusion à la date de la tenue de l'assemblée générale des actionnaires de la Société approuvant la fusion, sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les effets de la fusion par rapport aux tiers et sous la seule réserve de l'approbation de la fusion par la Société Absorbée.

Laquelle société Absorbée, lors de l'assemblée générale extraordinaire de ses associés tenue avant les présentes, a décidé d'approuver la fusion avec la société SUNRIDGE S.A.

Constataion

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271 (2), de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, atteste par les présentes l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du projet de fusion.

Evaluation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, il est déclaré que l'apport en nature résultant de la Fusion est fait sous le fruit des dispositions de l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée, prévoyant l'exonération du droit d'apport.

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente fusion à la somme de deux mille euros (2.000.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants et aux membres du bureau connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

(Signé): M. NEZAR, B. TASSIGNY, B. CAILLAUD, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 septembre 2008. LAC/2008/39571. - Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008130541/220/179.

(080153738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Sunridge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.582.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2008.

G. Lecuit

Référence de publication: 2008130543/220/11.

(080153739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

**Gyges, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. Multi Europlacement).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 24.007.

L'an deux mille huit, le six octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société MULTI EUROPLACEMENT, société d'investissement à capital variable, avec siège social à 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 24.007 et constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 mars 1986, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 85 du 7 avril 1986, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 415 du 21 mars 2007.

L'Assemblée est ouverte à 11.00 heures, Madame Annick Braquet, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, est élue président de l'Assemblée.

Madame Solange Wolter, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, est nommée scrutateur.

Le Président et le scrutateur s'entendent pour que Madame Liliane Freichel, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg soit nommée comme secrétaire.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont indiqués sur une liste de présence signée par la présidente, la secrétaire, la scrutatrice et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par annonces, comprenant l'ordre du jour, faites dans le D'Wort, La Voix et le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date des 4 et 20 septembre 2008 ainsi que dans le BALO en date du 5 septembre 2008 et envoyées par lettre aux actionnaires en date du 3 septembre 2008.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

Changement de la dénomination sociale de la Sicav en "GYGES".

IV.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 9.648 actions en circulation, 4.613 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Une première assemblée générale extraordinaire convoquée suivant les modalités indiquées dans le procès-verbal de cette assemblée, et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 2 septembre 2008 et n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu des articles 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

124720

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en GYGES de sorte que l'article 1^{er} des statuts se lira désormais comme suit:

" **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme fonctionnant sous la forme d'une société d'investissement à capital variable (SICAV) sous la dénomination "GYGES" (la "Société"). La Société est soumise aux dispositions de la Partie I de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 octobre 2008. Relation: LAC/2008/41507. - Reçu douze euros 12,- EUR.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

H. HELLINCKX.

Référence de publication: 2008132474/242/60.

(080156064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Corydon Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 60.891.

MERGER PLAN

1. Legal form, company name and seat of the corporate entities involved in the merger

1.1 The transferring entity is Corydon S.à r.l. with its registered seat at 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 60.891 (hereinafter referred to as "transferring company"). The transferring company qualifies as a company in the sense of Article 1 (one) of the First Council Directive 68/151/EEC on co-ordination of safeguards which, for the protection of the interests of members and others, are required by Members States of companies within the meaning of the second paragraph of Article 58 (fifty-eight) of the Treaty, with a view to making such safeguard equivalent throughout the Community, Official Journal L 65 (sixty-five) of 14 (fourteenth) March 1968 (nineteen hundred and sixty-eight), as last amended by the Council Directive 2006/99/EC adapting certain Directives in the field of company law, by reason of the accession of Bulgaria and Romania, Official Journal L 363 (three hundred and sixty-three) of 20 (twentieth) December 2006 (two thousand and six), page 137 (one hundred and thirty-seven), and thus as a corporation in the sense of sec. 1(2) (section one paragraph two) of the Austrian EU Merger Act.

1.2 The receiving entity is Cereca Holding GmbH with its seat in Vienna and its business address at Olympiaplatz 2/ Top 11, 1020 Vienna, a limited liability company incorporated under Austrian corporate law, registered with the Commercial Register under FN 259406 f (hereinafter referred to as "receiving company"). The receiving company qualifies as a company in the sense of Article 1 (one) of the First Council Directive 68/151/EEC on co-ordination of safeguards which, for the protection of the interests of members and others, are required by Members States of companies within the meaning of the second paragraph of Article 58 (fifty-eight) of the Treaty, with a view to making such safeguard equivalent throughout the Community, Official Journal L 65 (sixty-five) of 14 (fourteenth) March 1968 (nineteen hundred and sixty-eight), as last amended by the Council Directive 2006/99/EC adapting certain Directives in the field of company law, by reason of the accession of Bulgaria and Romania, Official Journal L 363 (three hundred and sixty-three) of 20 (twentieth) December 2006 (two thousand and six), page 137 (one hundred and thirty-seven), and thus as a corporation in the sense of sec. 1(2) (section one paragraph two) of the Austrian EU Merger Act.

2. Transfer of assets

2.1 The transferring company will be merged by transferring all of its assets and liabilities as a whole with all rights and obligations by way of universal transfer with the receiving company, with the transferring company being dissolved without a formal liquidation and the shares held by the receiving company in the transferring company being cancelled pursuant to the provisions of EC Directive 2005/56/EC on cross-border mergers of limited liability companies, Official Journal L 310 (three hundred and ten) of 25 (twenty-fifth) November 2005 (two thousand and five), page 1 (one), and the national provisions implementing such Directive (provisions of the Austrian EU Merger Act, BGBl I 2007/72, article 278 (two

hundred and seventy-eight) and especially article 274 (1) (two hundred and seventy-four paragraph one) of the Luxembourg law of 10 (tenth) August 1915 (nineteen hundred and fifteen) on commercial companies, as amended (hereinafter referred to as the "Luxembourg Law").

3. Shareholders and shares

3.1 The wholly paid-in share capital of the transferring company amounts to two million Euro (EUR 2,000,000) represented by eighty thousand (80,000) shares of twenty five Euro (EUR 25) each and is entirely (thus corresponding to a paid-in capital stock of EUR 2,000,000 (Euro 2 million)) held by the receiving company .

3.2 The wholly paid-in share capital of the receiving company amounts to thirty-five thousand Euro (EUR 35,000) and is entirely (thus corresponding to a paid-in capital stock of EUR 35,000 (Euro thirty-five thousand)) held by C & A Retail S.A. with its registered seat at 48 rue de Bragrance, L-1255 Luxembourg, registered under number B 59.342 with the Luxembourg Register of Commerce and Companies.

3.3 It is herewith stated that the receiving company holds all shares in the transferring company so that the issuance of new shares in the receiving company is not permissible pursuant to sec. 96(2) (section sixty-nine paragraph two) of the Austrian Limited Liability Companies Act in conjunction with sec. 224(1)(1) (section two hundred and twenty-four paragraph one subsection one) of the Austrian Stock Corporation Act and pursuant to article 278 (two hundred and seventy-eight) of the Luxembourg Law, respectively. No cash payments will be made.

3.4 Due to the lack of the issuance of new shares in the receiving company no stipulations regarding the ratio applicable to the exchange of shares (sec. 5(2)(2) (section five paragraph two subsection two) of the Austrian EU Merger Act and article 278 (two hundred and seventy-eight) of the Luxembourg Law, respectively), the terms of the allotment of shares in the receiving company (sec. 5(2)(3) (section five paragraph two subsection three) of the Austrian EU Merger Act and article 278 (two hundred and seventy-eight) of the Luxembourg Law, respectively) and the date from which the holding of newly issued shares will entitle the holder to a share in profits (sec. 5(2)(5) (section five paragraph two subsection five) of the Austrian EU Merger Act and article 278 (two hundred and seventy-eight) of the Luxembourg Law, respectively) will be made.

4. Repercussions of the cross-border merger on employment

4.1 Neither the transferring company nor the receiving company have any employees. Therefore, this merger does not have any repercussions on employment.

5. Merger date and balance sheet

5.1 This merger will be effected on the basis of the closing balance sheet of the transferring company of 29 (twenty-ninth) February 2008 (two thousand and eight), a copy of which is attached to this merger plan as Enclosure ./C.

5.2 This merger will be effected as of 29 (twenty-ninth) February 2008 (two thousand and eight), 12.00 (twelve) p.m. (hereinafter referred to as "merger date"). This means that as of expiry of this merger date and thus as of 1 (first) March 2008 (two thousand and eight), 0.00 (zero) a.m., the transferring company will be dissolved and all of its assets and liabilities will ipso iure be transferred as a whole to the receiving company. All rights and obligations relating to the transferred assets and liabilities which become due before and up to 29 (twenty-ninth) February 2008 (two thousand and eight), 12.00 (twelve) p.m., are adequately considered in the closing balance sheet of the transferring company as of this date. As of 1 (first) March 2008 (two thousand and eight), 0.00 (zero) a.m., all rights and obligations relating to the transferred assets shall affect the receiving company which enters into all pending transactions of the transferring company. All transactions effected after 29 (twenty-ninth) February 2008 (two thousand and eight), 12.00 (twelve) p.m., by the transferring company are deemed to be effected for the account of the receiving company.

5.3 It is herewith stated that the transferring company has a positive fair market value as of the merger date as well as on the date of concluding this merger plan. In addition thereto it is stated that even if the shares held by the receiving company in the transferring company are not taken into account, the receiving company is not over-indebted.

6. Special rights for shareholders and holders of other securities

6.1 No shareholder of the transferring company enjoys special rights in the sense of sec. 96(2) (section ninety-six paragraph two) of the Austrian Limited Liability Companies Act in conjunction with sec. 220(2)(6) (section two hundred and twenty paragraph two subsection six) of the Austrian Stock Corporation Act and in the sense of article 261 (2) f) (two hundred and sixty-one paragraph two subsection f) of the Luxembourg Law, respectively. The transferring company has not issued any other types of securities other than shares. Therefore, neither special rights nor other measures are to be granted or taken in this respect.

7. Granting of special advantages

7.1 No member of the administrative, management, supervisory or controlling organs of the merging companies, no auditor of the merging companies and no merger auditor has been granted special rights, measures or advantages pursuant to sec. 96(2) (section ninety-six paragraph two) of the Austrian Limited Liability Companies Act in conjunction with sec. 220(2)(7) (section two hundred and twenty paragraph two subsection seven) of the Austrian Stock Corporation Act and in the sense of article 261(2) g) (two hundred and sixty-one paragraph two subsection g) of the Luxembourg Law, respectively.

8. Articles of association

8.1 The articles of association of the receiving company will not be changed due to this merger and are attached to this merger plan as Enclosure ./D.

9. Participation of employees

9.1 As neither the transferring company nor the receiving company employ staff, the procedure by which arrangements for the involvement of employees in the definition of their rights to participation in the company resulting from the cross-border merger are determined is - pursuant to the Austrian law provisions and the Luxembourg Law, respectively - neither required nor provided for.

10. Valuation of assets and liabilities

10.1 Upon drafting the closing balance sheet of the transferring company as of 29 (twenty-ninth) February 2008 (two thousand and eight) those principles of evaluation were applied with respect to the assets and liabilities to be transferred to the receiving company in the course of this merger which - in accordance with the consistency principle - had already been applied with respect to former balance sheets of the transferring company. These valuation principles are to be described as follows:

10.2 As for the transferring company, based upon the annual accounts and auditor's report as of 29 February 2008, the financial assets are valued at the lower of cost or realizable market value. The realizable market value is determined by management based on available information or based on management's estimate. Depreciation is recorded only if impairments are considered by management to be of a permanent nature. The receivables are valued at nominal value. A value adjustment is accounted for in case the estimated realizable value is below the nominal value

11. Relevant dates of the merging companies' accounts and to determine the conditions of the merger

11.1 The conditions of this cross-border merger have been determined on the basis of the closing balance sheet of the transferring company as of 29 (twenty-ninth) February 2008 (two thousand and eight) and on the last financial statements of the receiving company as of 29 (twenty-ninth) February 2008 (two thousand and eight).

12. Cash settlements

12.1 As all shares in the transferring company are held by the receiving company, a statement as to the terms of a cash settlement for shareholders objecting against the shareholders' resolution on the cross-border merger in the sense of sec. 5(4) (section five paragraph four) of the Austrian EU Merger Act and article 282 (two hundred and eighty-two) of the Luxembourg Law respectively, is not required.

13. Austrian Reorganization Tax Act

13.1 It is herewith stated that in the course of this merger the Austrian taxation right with respect to hidden reserves including a potential good-will will not be restricted on the level of the receiving company. This merger will thus be effected upon applying the provisions of Article I (one) of the Austrian Reorganization Tax Act. Therefore, there will be a roll-over of book values for those assets which have - prior to the merger - already been subject to taxation in Austria.

14. Supervisory board

14.1 Neither the transferring company nor the receiving company has a supervisory board.

15. Costs, duties, taxes and formalities

15.1 All costs, taxes and duties in relation to setting up and concluding this merger plan as well as all other costs incurred and taxes due in conjunction with this merger are to be borne by the receiving company.

15.2 The receiving company as well as the transferring company shall carry out all required and necessary formalities in order to carry out the merger.

15.3 It is herewith stated that the transferring company neither has Austrian real estate nor holds 100% of the shares in a company having Austrian real estate so that this merger does not lead to any taxable events in the sense of the Austrian Real Estate Transfer Tax Act.

16. Condition precedent

16.1 The validity of this merger plan is conditional upon the approval of the cross-border merger by the shareholders' meeting of the transferring company to be held for the purpose of article 263 (two hundred and sixty-three) of the Luxembourg Law before a Luxembourg notary as soon as practicable after one month has elapsed following the filing and publication of this merger plan in accordance with articles 9 (nine) and 262 (two hundred and sixty-two) of the Luxembourg Law and the shareholders' meeting of the receiving company with the majority of votes as required in the respective national law provisions.

17. Miscellaneous

17.1 Any amendments and additions to this merger plan are to be made in writing and if required by Austrian law in the form of a notarial deed.

17.2 In case a provision of this merger plan is entirely or partly void or unenforceable, the remaining provisions of this merger plan shall remain unaffected and in full force. In such case, the void or unenforceable provision shall amicably be

replaced by a valid and enforceable provision that comes closest to the economic aim of the void or unenforceable provision. The same applies to supplements to this merger plan in case of gaps.

18. Record of the merger plan

18.1 Pursuant to sec. 5(5) (section five paragraph five) of the Austrian EU Merger Act, this merger plan is set up as a notarial deed under Austrian law. This merger plan will be filed with the Austrian Commercial Register. The filing will then be published in the Austrian Official Gazette *Wiener Zeitung* at least one month prior to the general shareholder meeting of the receiving company to resolve on this merger pursuant to sec. 8(1)(2) (section eight paragraph one sub-section two) of the Austrian EU Merger Act.

18.2 The present document has also been drafted and signed in Luxembourg on October 16, 2008, in original, in order to be registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and to be published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations*, at least one month prior to the date of the general meeting of the shareholder of the transferring company called to decide on the terms of this merger, in accordance with article 262 (two hundred and sixty-two) of the Luxembourg Law.

As for Austrian law purposes, copies of this notarial deed in any number can be submitted to the parties hereto as well as to their legal successors upon individual request with the costs therefor being borne by the requesting party.

About this, this notarial deed, as for Austrian law purposes, has been recorded, has been read to the persons present who have explicitly approved such deed as fully corresponding to their will and has been personally signed in front of me, ?, notary public.

Suit la version française du texte qui précède:

1. Forme juridique, dénomination sociale et siège social des entités impliquées dans la fusion.

1.1 L'entité absorbée est Corydon S.à r.l. avec siège social au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60.891 (ci-après désignée la "société absorbée"). La société absorbée se qualifie comme une société au sens de l'article 1 (un) de la Première Directive du Conseil 68/151/EEC tendant à coordonner les garanties qui sont exigées, dans les États membres, des sociétés au sens de l'article 58 deuxième alinéa du traité, pour protéger les intérêts tant des associés que des tiers, pour les rendre équivalentes dans la Communauté, Journal Officiel L 65 (soixante-cinq) du 14 (quatorze) mars 1968 (mille neuf cent soixante-huit), telle que modifiée pour la dernière fois par la Directive du Conseil 2006/99/EC adaptant certaines Directives dans le domaine du droit des sociétés, en raison de l'accession de la Bulgarie et de la Roumanie, Journal Officiel L 363 (trois cent soixante-trois) du 20 (vingt) décembre 2006 (deux mille six), page 137 (cent trente-sept) et ainsi, en qualité de société au sens de sec. 1(2) (section une paragraphe 2) de la Loi autrichienne sur les Fusions UE.

1.2. La société absorbante est Cereca Holding GmbH avec son siège social à Vienne et son adresse à Olympiaplatz 2/ Top 11, 1020 Vienne, une société à responsabilité limitée constituée selon le droit commercial autrichien, immatriculée au Registre Commercial sous le numéro FN 259406 f (ci-après désignée la "société absorbante"). La société absorbante se qualifie comme une société au sens de l'Article 1 (un) de la Première Directive du Conseil 68/151/EEC tendant à coordonner les garanties qui sont exigées, dans les États membres, des sociétés au sens de l'article 58 deuxième alinéa du traité, pour protéger les intérêts tant des associés que des tiers, pour les rendre équivalentes dans la Communauté, Journal Officiel L 65 (soixante-cinq) du 14 (quatorze) mars 1968 (mille neuf cent soixante-huit), telle que modifiée pour la dernière fois par la Directive du Conseil 2006/99/EC adaptant certaines Directives dans le domaine du droit des sociétés, en raison de l'accession de la Bulgarie et de la Roumanie, Journal Officiel L 363 (trois cent soixante-trois) du 20 (vingt) décembre 2006 (deux mille six), page 137 (cent trente-sept) et ainsi, en qualité de société au sens de sec. 1(2) (section une paragraphe 2) de la Loi autrichienne sur les Fusions UE.

2 Cession des actifs

2.1 La société absorbée sera fusionnée en cédant l'ensemble de son patrimoine actif et passif avec tous les droits et obligations par voie de cession universelle à la société absorbante, la société absorbée étant dissoute sans liquidation formelle et les parts sociales détenues par la société absorbante dans la société absorbée étant annulées en vertu des dispositions de la directive CE 2005/56/EC sur les fusions transfrontalières des sociétés à responsabilités limitées, Journal Officiel L 310 (trois cent dix) du 25 (vingt-cinq) novembre 2005 (deux mille cinq), page 1 (une) et les dispositions nationales mettant en œuvre cette Directive (dispositions de la Loi sur les Fusions UE , BGBl I 2007/72, article 278 (deux cent soixante-dix-huit) et en particulier l'article 274 (1) (deux cent soixante-quatorze, paragraphe un) de la loi luxembourgeoise du 10 (dix) aout 1915 (mille neuf cent quinze) sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après désignée comme la Loi luxembourgeoise)).

3. Associés et parts sociales

3.1 Le capital social entièrement libéré de la société absorbée s'élève à deux millions d'euros (EUR 2.000.000) représenté par quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et est détenu intégralement (ainsi correspondant à un capital social souscrit de EUR 2.000.000 (deux millions d'euros)) par la société absorbante.

3.2 Le capital social entièrement libéré de la société absorbante s'élève à trente-cinq mille euros (EUR 35.000) et est entièrement (ainsi correspondant à un capital social de EUR 35.000 (trente-cinq mille euros)) détenu par C & A Retail

S.A. avec siège social au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 59.342 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

3.3 Il est par les présentes établi que la société absorbante détient toutes les parts sociales dans la société absorbée de sorte que l'émission de nouvelles parts sociales dans la société absorbante n'est pas permise en vertu de sec. 96(2) (section quatre-vingt-seize paragraphe 2) de la Loi autrichienne sur les sociétés à responsabilité limitée et de sec. 224(1) (1) (section deux cent vingt-quatre paragraphe un sous section une) de la Loi autrichienne sur les Société par actions et en vertu de l'article 278 (deux cent soixante-dix-huit) de la Loi luxembourgeoise. Aucun règlement en numéraire ne sera versé.

3.4 En raison de l'absence d'émission de nouvelles parts sociales dans la société absorbante aucune disposition ne sera prise quant au taux applicable pour l'échange de parts sociales (sec. 5(2)(2) (section 5 paragraphe 2 sous section 2)) de la Loi autrichienne sur les Fusions UE et l'article 278 (deux cent soixante-dix-huit) de la Loi luxembourgeoise, respectivement), aux condition d'attribution de parts sociales dans la société absorbante (sec. 5(2)(3) (section cinq paragraphe deux sous section 3) de la Loi autrichienne sur les Fusions UE et article 278 (deux cent soixante-dix-huit) de la Loi luxembourgeoise) et à la date à compter de laquelle la détention de parts sociales nouvellement émises donneront droit au détenteur à une partie des bénéficiaires (sec. 5(2)(5) (section 5 paragraphe 2 sous section 5) de la Loi autrichienne sur les Fusions UE et article 278 (deux cent soixante-dix-huit) de la Loi luxembourgeoise.

4. Répercussions de la fusion transfrontalière sur l'emploi

4.1 Ni la société absorbée ni la société absorbante n'ont d'employés. Ainsi cette fusion n'a aucune répercussion sur l'emploi.

5. Date de fusion et bilan

5.1 Cette fusion sera effectuée sur base du bilan de clôture de la société absorbée au 29 (vingt-neuf) février 2008 (deux mille huit), dont une copie est annexée au présent projet de fusion comme Annexe ./C.

5.2 Cette fusion sera effectuée à compter du 29 (vingt-neuf) février 2008 (deux mille huit), à minuit (ci-après définie comme la "date de fusion"). Cela signifie qu'à l'expiration de la date de fusion et ainsi à compter du 1^{er} (premier) mars 2008 (deux mille huit) 00:00 (minuit), la société absorbée sera dissoute et tous ses actifs et passifs sont ipso jure cédés en intégralité à la société absorbante. Tous les droits et obligations relatifs aux actifs et passifs cédés qui arrivent à échéance avant le et jusqu'au 29 (vingt-neuf) février 2008 (deux mille huit) minuit, sont mentionnés à juste titre dans le bilan de clôture de la société absorbée à cette date. A compter du 1^{er} (premier) mars 2008 (deux mille huit), minuit, tous les droits et obligations relatifs aux actifs cédés affecteront la société absorbante qui conclut toutes les transactions en cours de la société absorbée. Toutes les transactions effectuées après le 29 (vingt-neuf) février 2008 (deux mille huit), minuit, par la société absorbée seront considérées comme effectuées pour le compte de la société absorbante.

5.3 Il est par les présentes établi que la société absorbée a une valeur marchande positive à la date de fusion ainsi qu'à la date de conclusion du présent projet de fusion. En outre, il est établi que même si les parts sociales détenues par la société absorbante dans la société absorbée ne sont pas prises en compte, la société absorbante n'est pas surendettée.

6. Droits spéciaux aux associés et détenteurs d'autres titres

6.1 Aucun associé de la société absorbée ne jouit de droits spéciaux au sens de la sec. 96(2) (section quatre-vingt-seize paragraphe 2) de la Loi autrichienne sur les Sociétés à Responsabilité Limitée et de la sec. 220(2)(6) (section deux cent vingt paragraphe deux sous section six) de la Loi autrichienne sur les Sociétés par Actions et au sens de l'article 261 (2) f) (deux cent soixante et un paragraphe 2 sous section f) de la Loi luxembourgeoise, respectivement. La société absorbée n'a émis aucun autre type de titres que les parts sociales. Ainsi, ni des droits spéciaux ni d'autres mesures ne seront accordés ou pris à cet égard.

7. Octroi d'avantages spéciaux

7.1 Aucun membre des organes administratif, de gérance, de supervision ou de contrôle des sociétés qui fusionnent, aucun réviseur des sociétés qui fusionnent et aucun expert de la fusion ne s'est vu accordé de droits, mesures ou avantages spéciaux en vertu de la sec. 96(2) (section quatre-vingt-seize paragraphe deux) de la Loi autrichienne sur les Sociétés à Responsabilité Limitée et de la sec. 220(2)(7) (section deux cent vingt, paragraphe deux, sous section sept) de la Loi autrichienne sur les Sociétés par Actions et au sens de l'article 261(2) g) (deux cent soixante et un, paragraphe deux, sous section g) de la Loi luxembourgeoise respectivement.

8. Statuts

8.1 Les statuts de la société absorbante ne seront pas modifiés en raison de la fusion et sont annexés au projet de fusion comme Annexe ./D.

9. Participation des employés

9.1 Comme ni la société absorbée ni la société absorbante n'emploient de personnel, la procédure par laquelle sont déterminés les arrangements pour l'implication des employés dans la définition de leurs droits à une participation dans la Société découlant de la fusion transfrontalière est, en vertu des dispositions du droit autrichien et de la Loi luxembourgeoise, respectivement, ni nécessaire, ni prévue.

10. Evaluation des actifs et passifs

10.1 Lors de la rédaction du bilan de clôture de la société absorbée au 29 (vingt-neuf) février 2008 (deux mille huit) ces principes d'évaluation ont été appliqués aux actifs et passifs à céder à la société absorbante à l'occasion de cette fusion qui - conformément au principe de cohérence - ont déjà été appliqués aux bilans précédents de la société absorbée. Ces principes d'évaluation sont décrits de la manière suivante:

10.2 Pour la société absorbée, sur base des comptes annuels et du rapport du réviseur au 29 février 2008, les avoirs financiers sont évalués au plus bas du coût ou de la valeur marchande réalisable. La valeur marchande réalisable est déterminée par la gérance qui se base sur les renseignements disponibles ou sur une estimation de la gérance. Une perte de valeur est enregistrée seulement si la gérance considère que les altérations sont de nature permanente. Les créances sont évaluées à la valeur nominale. Un ajustement de la valeur est comptabilisé au cas où la valeur réalisable estimée est en dessous de la valeur nominale.

11. Dates des comptes des sociétés qui fusionnent et détermination des conditions de la fusion

11.1 Les conditions de cette fusion transfrontalière ont été déterminées en se basant sur le bilan de clôture de la société absorbée au 29 (vingt-neuf) février 2008 (deux mille huit) et sur les derniers comptes annuels de la société absorbante au 29 (vingt-neuf) février 2008 (deux mille huit).

12. Règlements en numéraire

12.1 Comme toutes les parts sociales de la société absorbée sont détenues par la société absorbante, une déclaration quant aux conditions d'un règlement en numéraire aux associés qui protestent contre la résolution des associés au sujet de la fusion transfrontalière au sens de la sec. 5(4) (section cinq paragraphe quatre) de la Loi autrichienne sur les Fusions UE et de l'article 282 (deux cent quatre-vingt-deux) de la Loi luxembourgeoise, n'est pas requise.

13. Loi Fiscale autrichienne de Réorganisation

13.1 Il est par les présentes établi qu'au cours de la fusion, le droit autrichien d'imposition des réserves cachées en ce compris une survaleur potentielle ne sera pas limité au niveau de la société absorbante. Cette fusion sera donc effectuée en appliquant les dispositions de l'Article 1 (un) de la Loi Fiscale autrichienne de Réorganisation. Ainsi, il n'y aura pas de transfert de fonds des valeurs nettes comptables pour les actifs qui ont, avant la fusion, déjà été soumis à l'impôt en Autriche.

14. Conseil de Surveillance

14.1 Ni la société absorbée ni la société absorbante n'ont de conseil de surveillance.

15. Frais, taxes, impôts et formalités

15.1 Tous les frais, impôts et taxes relatifs à la détermination et la conclusion de ce projet de fusion ainsi que tous les frais encourus et impôts dus en rapport avec cette fusion seront supportés par la société absorbante.

15.2 La société absorbante ainsi que la société absorbée effectueront toutes les formalités requises et nécessaires afin de réaliser la fusion.

15.3 Il est par les présentes établi que la société absorbée n'a aucun bien immobilier autrichien ni ne détient 100% des actions dans une société qui possède de l'immobilier autrichien de sorte que cette fusion n'entraînera pas d'impositions au sens de la Loi Fiscale autrichienne sur les Cessions Immobilières.

16. Condition préalable

16.1 La validité de ce projet de fusion dépend de l'approbation de la fusion transfrontalière par l'assemblée des associés de la société absorbée qui se tiendra pour les besoins de l'article 263 (deux cent soixante-trois) de la Loi luxembourgeoise devant un notaire luxembourgeois aussi vite que possible un mois après le dépôt et la publication de ce projet de fusion conformément à l'article 9 (neuf) et 262 (deux cent soixante-deux) de la Loi luxembourgeoise et par l'assemblée des associés de la société absorbante à la majorité des voix requise par les dispositions légales nationales.

17. Divers

17.1 Toutes modifications et suppléments à ce projet de fusion seront effectués par écrit et si la loi autrichienne l'exige sous la forme d'acte notarié.

17.2 Au cas où une disposition de ce projet de fusion est entièrement ou en partie nulle ou inexécutable, les autres dispositions ne seront pas affectées et resteront en vigueur. Dans ce cas, la disposition nulle ou inexécutable sera remplacée à l'amiable par une disposition valable et exécutable qui s'approche le plus du but économique de la disposition nulle et inexécutable. Cette règle s'applique aux suppléments à ce projet de fusion en cas d'écarts.

18. Enregistrement du projet de fusion

18.1 En vertu de la sec. 5(5) (section cinq paragraphe cinq) de la Loi autrichienne sur les Fusions UE, le présent projet de fusion est établi sous la forme d'un acte notarié en vertu du droit autrichien. Ce projet de fusion sera déposé au Registre de Commerce autrichien. Le dépôt sera ensuite publié au Journal Officiel autrichien Wiener Zeitung au moins un mois avant l'assemblée générale des associés de la société absorbante pour décider de la fusion en vertu de la sec. 8 (1)(2) (section huit paragraphe un sous section 2) de la Loi autrichienne sur les Fusions UE.

18.2 Le présent document est également rédigé et signé à Luxembourg le 16 octobre 2008, en original, afin d'être déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et sera publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, au moins un mois avant la date de l'assemblée générale de l'associé de la société absorbée appelée à se prononcer sur les conditions de la fusion conformément à l'article 262 (deux cent soixante-deux) de la Loi luxembourgeoise.

Pour les besoins du droit autrichien, des copies de cet acte notarié quel qu'en soit le nombre peuvent être remises aux parties ainsi qu'à leurs successeurs légaux sur demande individuelle et les coûts de cette demande seront supportés par la partie requérante.

Le présent acte notarié, pour les besoins du droit autrichien, a été acté, lu aux personnes présentes qui ont explicitement approuvé ledit acte conforme à leur volonté et ont personnellement signé devant moi, *, notaire.

Corydon S.à r.l. / Cereca Holding GmbH
Mr. Michel de Groote / Mr. Borchers - Mr. Brenninkmeijer
Manager / Managing director - Managing director

Référence de publication: 2008132475/2460/335.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06212. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Allianz Global Investors Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 27.856.

Die Allianz Global Investors Luxembourg S.A. ("Verwaltungsgesellschaft") hat mit Zustimmung der Dresdner Bank Luxembourg S.A. ("Depotbank") den Beschluss gefasst, den folgenden Fonds mit Wirkung zum 28. November 2008 zu verschmelzen, da sich aufgrund der sinkenden Volumina ein effizientes und kostengünstiges Fondsmanagement zunehmend schwieriger gestaltet:

Untergehender Fonds	Aufnehmender Fonds
Allianz RCM Tiger Fund A EUR	Allianz Global Investors Fund SICAV - Allianz RCM Tiger A EUR

Die Anteilklasse A EUR des aufnehmenden Fonds wird am Tag der Verschmelzung aufgelegt.

Die beiden Aktienfonds, welche ineinander verschmolzen werden, verfolgen im Wesentlichen dieselben Anlageziele.

Nach der Verschmelzung wird der untergehende Fonds aufgelöst sein.

Senningerberg, im Oktober 2008.

Die Verwaltungsgesellschaft.

Luxemburg, im Oktober 2008.

Die Depotbank.

Référence de publication: 2008132580/755/18.

LRI Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 28.101.

Mitteilung an die Anteilnehmer des Finanz Strategie

Durch Beschluss des Verwaltungsrates der LRI Invest S.A. vom 21. Oktober 2008, mit Zustimmung der Depotbank LBBW Luxembourg S.A., vormals als LRI Landesbank Rheinland-Pfalz International S.A. firmierend, wird das Sondervermögen Finanz Strategie mit dem einzigen Teilfonds Finanz Strategie: Finanz Strategie + ("Fonds") zum 25. November 2008 ("Liquidationsdatum") aufgelöst, da das Fondsvermögen dauerhaft unter einem Betrag liegt, welcher von der Verwaltungsgesellschaft als Mindestbetrag für die Gewährleistung einer effizienten Verwaltung des Fonds angesehen wird. Etwaige Liquidationserlöse, welche nicht innerhalb von 6 Monaten an die Anteilhaber verteilt werden konnten, werden bei der "Caisse des Consignations" in Luxemburg bis zum Ablauf der Verjährungsfrist hinterlegt.

Die Konten und Bücher des Fonds werden hinterlegt und für fünf Jahre aufbewahrt.

Munsbach/Luxemburg, den 24. Oktober 2008.

LRI Invest S.A.

Référence de publication: 2008132581/755/16.

UL Union Legend, Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 141.814.

—

Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du Conseil d'administration tenue au siège de la société le 18 septembre 2008

Conformément à l'article 11 des statuts, Monsieur Peter LINDMARK, demeurant au 2, rue des Lavandes à L-8022 Strassen, né le 29 novembre 1968 à X Hel Tref Gavle en Suède, a été nommé administrateur-délégué de la société.

Ainsi, Monsieur Peter LINDMARK, portant le titre d'administrateur-délégué de la société, pourra engager la société par sa seule signature et son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2013.

Pour réquisition et publication

Extrait sincère et conforme

UL UNION LEGEND S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008131039/780/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2008, réf. LSO-CV04276. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Millicom International Cellular S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 40.630.

—

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 28 août 2008 de la société Millicom International Cellular S.A. (la "Société") qu'en date du 1^{er} septembre 2008 M. François-Xavier Roger, directeur financier, né le 15 mai 1962 à Brest (France), résidant à 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange a été nommé en tant que délégué à la gestion journalière à la fonction de directeur financier en remplacement de M. David Sachs.

Il résulte qu'en date du 1^{er} septembre 2008 la gestion journalière de la Société est déléguée aux personnes suivantes:

1. M. Marc Beuls, Chief executive Officer;
2. M. Bruno Nieuwland, Directeur de la Planification et de l'Analyse Financière;
3. M. François-Xavier Roger, Directeur Financier.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Millicom International Cellular S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008131042/5267/23.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04512. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Lickinvest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 37.398.

—

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Madame Corinne BITTERLICH. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Luxembourg, le 9 avril 2008.

LICKINVEST HOLDING S.A.

A. RENARD / C. BITTERLICH

Administrateur / Administrateur , Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008131043/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU07141. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Ellegi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 117.756.

—
- Monsieur Harald CHARBON est nommé Président du Conseil d'Administration. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat (jusque l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012).

Fait à Luxembourg, le 20 mai 2008.

Certifié sincère et conforme

ELLEGI S.A.

H. CHARBON / T. SIMONIN

Administrateur et Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2008131044/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03406. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Proxima Investments Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.182.

—
Le bilan au 31 mars 2008, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PROXIMA INVESTMENTS SICAV

Casa 4 Funds Luxembourg European Asset Management SA

Sylvain Feraud / Carlo Camperio Ciani

Risk Management and Compliance / Chief Executive Officer

Référence de publication: 2008131140/4287/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03234. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Fortis Banque Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 6.481.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 avril 2008

L'assemblée générale, conformément à l'article 14 des statuts, procède aux nominations d'administrateurs suivantes:

- Son Altesse Royale le Prince Guillaume de Luxembourg pour un mandat de 3 ans qui viendra à échéance à l'Assemblée de 2011

- Monsieur Paul Meyers pour un mandat de 3 ans qui viendra à échéance à l'Assemblée de 2011

- Monsieur Pierre Gramegna pour un mandat de 3 ans qui viendra à échéance à l'Assemblée de 2011

- Monsieur Arno Schleich pour un mandat de 3 ans qui viendra à échéance à l'Assemblée de 2011

L'adresse professionnelle de Son Altesse Royale le Prince Guillaume, ainsi que de Messieurs Paul Meyers, Pierre Gramegna et Arno Schleich est: 50, avenue J.F. Kennedy L-2951 Luxembourg.

124729

Luxembourg, le 27 août 2008.
Pour extrait conforme
Fortis Banque Luxembourg S.A.
Jean-Louis Margue
Secrétaire Général

Référence de publication: 2008131047/4/23.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01292. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080152972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

B.I.T. International, Société Anonyme.

Siège social: L-7516 Rollingen, 1, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 56.310.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 09.07.2008 à 14.30 heures, a été nommé administrateur Ottevaere Freddy né le 25 septembre 1965 à Zwevegem, Belgique et demeurant à Ingoogemplant 14 à 8570 Ingoogem, Belgique en remplacement de Monsieur Patricius Heironymus Ruiten.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 10.07.2008.

B.I.T. International s.a.
Ottevaere Freddy
Administrateur

Référence de publication: 2008131052/801170/17.

Enregistré à Diekirch, le 15 octobre 2008, réf. DSO-CV00140. - Reçu 89,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080152823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Ayxis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.235.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the first of October.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

1) The Luxembourg company EURO FAR EAST S.A., with its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, RCS Luxembourg B 56.609,

represented by Maître Julien BOECKLER, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

2) Mr Jim PENNING, lawyer, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal,

represented by Maître Julien BOECKLER, above mentioned, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities

Such appearing parties, acting in the herein above stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a "société anonyme" which they declared to organize among themselves.

By-laws

Chapter I.- Name, registered office, object, duration

Art. 1. Form, Name.

1.1. A Luxembourg corporation (stock company "société anonyme") is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles.

1.2. The Corporation exists under the firm name of "AYXESIS S.A."

Art. 2. Registered Office.

2.1. The Corporation has its Registered Office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Corporation inside the municipality of the Corporation's corporate seat.

2.2. The Board of Directors has the right to set up subsidiaries, agencies or branch offices either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3. Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the Registered Office or communications with abroad, the Registered Office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Corporation's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg corporation. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

Art. 3. Object.

3.1. The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

3.2. The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 4. Duration.

The Corporation is formed for an unlimited period.

Chapter II.- Capital

Art. 5. Corporate Capital. The subscribed corporate capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros), divided into 310 (three hundred and ten) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euros) each, fully paid up (by 100 %).

Art. 6. Modification of Corporate Capital.

6.1. The subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.

6.2. The Corporation can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

Art. 7. Payments. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription will be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid.

Art. 8. Shares. The shares are on registered or bearer form, at request of the shareholder.

Art. 9. Transfer of Shares. There exist no restrictions about transactions or transfer of shares of the Corporation.

Chapter III.- Directors, board of directors, statutory auditors**Art. 10. Board of Directors.**

10.1. The Corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

10.2. The Directors are nominated by the annual General Meeting for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the General Meeting.

10.3. In the event of vacancy of a member of the Board of Directors nominated by the general meeting because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus nominated may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders which will be requested to ratify such nomination.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors.

11.1. The Board of Directors may elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first General Meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, his place will be taken by election among directors present at the meeting.

11.2. The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two directors.

11.3. The Board can only validly debate and take decision if a majority of its members is present or represented by proxies. All decision by the Board shall require a simple majority. In the event of a tied vote, the Chairman of the meeting has a casting vote.

11.4. The directors may cast their votes by circular resolution. They may cast their votes by letter, facsimile, cable or telex, the latter confirmed by letter.

11.5. The minutes of the meeting of the Board of Directors shall be signed by all the Directors having assisted at the debates. Extracts shall be certified by the Chairman of the board or by any two directors.

Art. 12. General Powers of the Board of Directors. Full and exclusive powers for the administration and management of the Corporation are vested in the Board of Directors, which alone is competent to determine all matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles.

Art. 13. Delegation of Powers. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

Art. 14. Representation of the Corporation. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be bound by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors, but only within the limits of such power.

Art. 15. Statutory Auditor.

15.1. The Corporation is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the General Meeting.

15.2. The duration of the term of office of a statutory auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed periods of six years, renewable.

Chapter IV.- General meeting

Art. 16. Powers of the General Meeting.

16.1. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the Corporation.

16.2. Unless otherwise provided by law, all decisions shall be taken by the simple majority of the votes cast.

Art. 17. Place and Date of the Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the last Tuesday of June, at 10 A.M., and for the first time in 2009.

Art. 18. Other General Meetings. The Board of Directors or the statutory auditors may convene other General Meetings. They must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the Corporation's capital.

Art. 19. Votes. Each share is entitled to one vote.

Chapter V.- Business year, distribution of profits

Art. 20. Business Year.

20.1. The business year of the Corporation begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

20.2. The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Corporation at least one month before the annual General Meeting to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

Art. 21. Distribution of Profits.

21.1. Every year at least five per cent of the net profits will be allocated to the legal reserve account. This allocation will be no longer necessary when and as long as such legal reserve amounts to one tenth of the capital of the Corporation.

21.2. Subject to the paragraph above, the General Meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

21.3. The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VI.- Dissolution, liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation.

22.1. The Corporation may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of these Articles of Incorporation.

22.2. Should the Corporation be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting of shareholders.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 23. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

Transitory measures

The first financial year has begun at the date of the incorporation and shall finished at 31st of December 2008.

The first annual General Meeting shall be held in 2009.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the 310 (three hundred and ten) shares as follows:

	Shares
1.- EURO FAR EAST S.A.	309
2.- Jim Penning	1
Total:	310

All these shares have been fully paid in, so that the sum of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros) is forthwith at the free disposal of the Corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand eight hundred Euros.

First extraordinary general meeting

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

1.- The Corporation's address is fixed in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal (10th floor), Grand Duchy of Luxembourg.

2.- The following have been elected as directors, their assignment expiring on occasion of the annual general meeting to be held in 2013:

- a) Maître Jim PENNING, lawyer, residing in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal;
- b) Maître Pierre-Olivier WURTH, lawyer, residing in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal;
- c) Maître Philippe PENNING, lawyer, residing in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

3.- The following has been appointed as statutory auditor for the same period:

Mr René MORIS, accountant, residing at L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

4.- The extraordinary general meeting of shareholders authorizes the Board of Directors to delegate the daily management of the business of the corporation to one or more of its directors.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le premier octobre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société luxembourgeoise "EURO FAR EAST S.A.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, RCS Luxembourg B 56.609;

Etant représentée par Maître Julien BOECKLER, ci-après désigné, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2.- Maître Jim PENNING, avocat, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Etant représenté par Maître Julien BOECKLER, avocat, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg 25B, boulevard Royal en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination, siège, objet, durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination.

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination "AYXESIS S.A."

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III.- Administration, direction, surveillance

Art. 10. Conseil d'administration.

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.5. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, dans les limites et conditions déterminées par le Conseil.

Art. 14. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Le mandat est renouvelable.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier mardi de juin à 10.00 heures et pour la première fois en 2009.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale.

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices.

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, liquidation

Art. 22. Dissolution, liquidation.

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Disposition générale

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2009.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 310 (trois cent dix) actions comme suit:

	Actions
1.- EURO FAR EAST S.A.	309
2.- Jim Penning	1
TOTAL:	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille huit cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal (10^{ème} étage), Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2013:

a) Maître Jim PENNING, avocat, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal;

b) Maître Pierre-Olivier WURTH, avocat, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal;

c) Maître Philippe PENNING, avocat, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:

Monsieur René MORIS, expert comptable, demeurant à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. BOECKLER. , J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 octobre 2008, Relation: LAC/2008/40137. — Reçu à 0,5 %: cent cinquante cinq euros (155 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008131895/211/338.

(080154166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Transports Weerts Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 112.557.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 2 octobre 2008.

Pour la société

Anja HOLTZ

Notaire

Référence de publication: 2008131056/2724/13.

(080152727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

GKI Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 118.234.

L'an deux mille huit, le six octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach,

A COMPARU:

Monsieur Aymeric KEMPF, gérant de société, demeurant à L-5855 Hesperange, 8, rue Jos Sunnen.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée GKI LUX S.à r.l., avec siège social à L-1631 Luxembourg, 15, rue Glesener, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 118.234 (NIN 2006 2427 990).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 juillet 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1950 du 18 octobre 2006.

Que le capital social de la société s'élève actuellement au montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125,-), toutes attribuées à Monsieur Aymeric KEMPF.

Ensuite le comparant, représenté comme dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de fixer le siège social de la société à l'adresse suivante: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

Deuxième résolution

L'associé unique démissionne de son poste de gérant de la société. Pleine décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer comme nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée:

Madame Françoise DEL TORRE usage KEMPF, gérante de société, demeurant à F-54800 Jarny, 66, rue de la Cartoucherie.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. KEMPF, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 08 octobre 2008, Relation: ECH/2008/1338. — Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 octobre 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008131182/201/41.

(080153143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

GUGA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5241 Sandweiler, 69A, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 61.342.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GUGA SARL
Signature

Référence de publication: 2008131072/557/13.

Enregistré à Diekirch, le 8 octobre 2008, réf. DSO-CV00048. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080151135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

European Top Consulting Compagnie sàrl (E.T.C.C.), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 94.205.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN TOP CONSULTING COMPAGNIE SARL (E.T.C.C.)
Signature

Référence de publication: 2008131073/557/13.

Enregistré à Diekirch, le 8 octobre 2008, réf. DSO-CV00049. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080151137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

KEIF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 118.846.

In the year two thousand and eight,
on the twenty-fourth day in the month of September.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),
there appeared:

"KENMORE EUROPEAN INDUSTRIAL FUND LIMITED", with registered office at Trafalgar Court, Les Banques, BGU-GY1 3QL St. Peter Port- Guernsey, Guernsey 45394 Register of Commerce of Guernsey,

here represented by:

Mr Joseph HANSEN, lawyer, residing professionally at 14A rue des Bains, L-1212 Luxembourg,
by virtue of a proxy given in Guernsey, on 17 September 2008.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

Such appearing party, represented as stated here above, is the current sole partner of "KEIF LUXEMBOURG S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 1 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, entered in the Luxembourg Trade and Company Register under number B 118 846, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 2 August 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1964 of 19 October 2006.

The Articles of Incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted on 26 September 2006, which deed has been published in the Mémorial on 21 November 2006, number 2172.

The appearing party, represented as mentioned here above, and representing the whole corporate capital of the Company requested the undersigned notary to act the following resolution:

Resolution

The sole partner resolved to have special powers or proxies sub delegated to third parties by the manages or managers of the Company and resolved as such consequence to amend Article TWELVE (12) of the Company's Articles of Incorporation by adding to its current paragraphs a new fourth (4th) and last paragraph, which paragraph will have the following wording:

Art. 12. fourth and last paragraph.

"The manager(s) may delegate special power or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by the manager(s)."

Whereof the present deed is drawn up in Belvaux (Luxembourg) in the offices of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the proxy holder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède :

L'an deux mille huit,

le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché du Luxembourg),

a comparu :

"KENMORE EUROPEAN INDUSTRIAL FUND LIMITED", avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, BGU-GY1 3QL St. Peter Port- Guernesey, Guernesey 45394 Registre de Commerce de Guernesey,

ici représentée par :

Monsieur Joseph HANSEN, avocat, demeurant professionnellement au 14A rue des Bains, L-1212 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey, le 17 septembre 2008.

Laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est le seul et unique associé de " KEIF LUXEMBOURG S.à r.l. " (ci-après " la Société ") une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 1 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 118 846, constituée suivant acte notarié du 02 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le " Mémorial "), numéro 1964 du 19 octobre 2006.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé en date du 26 septembre 2006, lequel acte fut publié au Mémorial le 21 novembre 2006 sous le numéro 2172.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique a décidé d'avoir des pouvoirs et procurations subdélégués à des tiers par le ou les gérants de la Société et a décidé, en conséquence, de modifier l'article DOUZE (12) des statuts de la Société par l'ajout à ses alinéas existants d'un nouveau quatrième et dernier alinéa, lequel alinéa aura désormais la teneur suivante :

Art. 12. quatrième et dernier alinéa.

"Le ou les gérant(s) peut(peuvent) déléguer des pouvoirs déterminés ou donner des procurations spéciales ou encore charger de fonctions spécifiques, permanentes ou temporaires, des personnes ou agents choisis par eux."

Dont acte, fait et passé à Belvaux (Luxembourg) en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé : J. HANSEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 septembre 2008, Relation : EAC/2008/12204. - Reçu 12,- euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Belvaux, le 13 octobre 2008.

Jean-Joseph Wagner.

Référence de publication: 2008131160/239/82.

(080152990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

EKZ Echternach s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 95.939.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EKZ ECHTERNACH SARL

Signature

Référence de publication: 2008131074/557/13.

Enregistré à Diekirch, le 8 octobre 2008, réf. DSO-CV00052. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080151148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Electricité Birchen et Lanners, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 60, rue Laduno.
R.C.S. Luxembourg B 98.003.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ELECTRICITE BIRCHEN ET LANNERS, SARL

Signature

Référence de publication: 2008131076/557/13.

Enregistré à Diekirch, le 8 octobre 2008, réf. DSO-CV00053. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080151151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Lamda Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 67.845.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 3 octobre 2008

1. M. Eric MAGRINI, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des statutaires de 2014;

2. M. Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des statutaires de 2014;

3. M. Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des statutaires de 2014;

4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des statutaires de 2014.

Luxembourg, le 3.10.2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LAMDA INVESTMENTS S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008131233/29/28.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03232. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Healthways International, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 113.288.

In the year two thousand eight, on the twenty-sixth day of September.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Healthways International Inc, a corporation organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, here represented by Giovanni LA FORGIA, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:
- that it is the sole actual shareholder of Healthways International, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on the 6 December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 625 of 6 April 2006;

- that the sole shareholder will decide on following:

Agenda:

1. To end the current book year starting on the 1st September 2008, as per December 31st 2008.
2. To change subsequently the book year into a book year starting on the first day of January of each year and ending on the thirty-first day of December of the same year.
3. To amend Article 14, first paragraph of the articles of incorporation which shall have the following wording:
"The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and end on the thirty-first day of December of the same year."

4. Miscellaneous

- that the sole shareholder has taken the following decision:

First resolution

The sole shareholder decides to change the current book year starting on the 1st September 2008, as per December 31, 2008.

Second resolution

The sole shareholder decides to change subsequently the book year into a book year starting on the first day of January of each year and ending on the thirty-first day of December of the same year.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the sole shareholder decides to amend article 14, first paragraph of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

"The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and end on the thirty-first day of December of the same year."

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Healthways International Inc, une société constituée selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801,

ici représentée par Monsieur Giovanni La Forgia, juriste, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société Healthways International, S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 6 décembre 2005, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no. 695 du 6 avril 2006;

- Que l'associé unique décide de la suivante:

Agenda:

1. De clôturer l'exercice social en cours ayant débuté le 1^{er} septembre 2008 au 31 décembre 2008.
2. Par conséquent, l'exercice social de chaque année suivante débutera au 1^{er} janvier et se clôtura au 31 décembre de la même année.

3. De modifier l'article 14, 1^{er} paragraphe des statuts comme suit:

"L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se clôturera le 31 décembre de chaque année."

4. Divers

- Que l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de clôturer l'exercice social en cours ayant débuté le 1^{er} septembre 2008 au 31 décembre 2008.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'exercice social de chaque année suivante débutera le 1^{er} janvier et se clôtura au 31 décembre de la même année.

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 14, 1^{er} paragraphe des statuts comme suit:

"L'exercice sociale commencera le 1^{er} janvier et se clôturera le 31 décembre de chaque année."

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. LA FORGIA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 octobre 2008, Relation: LAC/2008/39973. — Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008131118/242/89.

(080152717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

CS Nordic Retail No.1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.983.

In the year two thousand and eight, on the seventeenth day of the month of September.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of "CS Nordic Retail No.1 S.A." (the "Company"), a société anonyme, having its registered office at 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg, incorporated under Luxembourg law by a deed of Maître Anja Holtz, notary residing in Wiltz, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on the 18 May 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 1 August 2007.

There appeared:

CS Nordic Retail Fund Holdings No.1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée established under the laws of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 134.357 and having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg (the "Shareholder")

represented by M^e Paul-Sébastien Carteret, maître en droit professionnellement résidant en Luxembourg conformément à un proxy donné sous sceau privé (tel proxy à être enregistré conjointement avec le présent acte).

Telle partie comparante, dans la capacité dans laquelle elle agit, a demandé au notaire d'enregistrer le suivant:

I. que le Shareholder détient toutes quinze mille cinq cents (15,500) actions de la Société, ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, est dûment représentée à cette Réunion qui est conséquemment régulièrement constituée et peut délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour;

II. que l'ordre du jour de la Réunion est libellé comme suit:

Agenda:

1. Waiver of convening notices.

2. Amendment of the Company's accounting year which shall forthwith begin on the first of October of each year and terminate on the thirtieth of September of the following year and consequently the replacement of article 18 of the articles of association of the Company (the "Articles") by a new article reading as follows:

" **Art. 18. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first of October of each year and terminate on the thirtieth of September of the following year. Transitionally the current first fiscal year at the time of adoption of these Articles shall run from 1 January 2008 until 30 September 2008."

3. Conséquemment l'amendement du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société à partir du dernier jour ouvrable de mai de chaque année à 10.00 a.m. au troisième jeudi du mois de janvier de chaque année à 10.00 a.m. (heure luxembourgeoise).

4. Replacement of the first sentence of the third paragraph of article 8 of the Articles by a new sentence reading as follows:

"The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting on the third Thursday of the month of January in each year at 10.00 a.m (Luxembourg time). The first annual General Meeting was held in May 2008."

5. Transfer of the Company's registered office with immediate effect from 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg to 26, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg.

6. Miscellaneous.

III. que la Réunion a pris unanimement les résolutions suivantes:

First resolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Réunion, la Réunion se dispense de convoquer les actionnaires, le Shareholder représenté considérant qu'il est dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui a été communiqué à l'avance.

Second resolution

La Réunion a résolu d'amender l'exercice comptable de la Société qui commencera le premier octobre de chaque année et terminera le trente septembre de l'année suivante et conséquemment de remplacer l'article 18 des Articles par un article libellé comme suit:

" **Art. 18. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first of October of each year and terminate on the thirtieth of September of the following year. Transitionally the current first fiscal year at the time of adoption of these Articles shall run from 1 January 2008 until 30 September 2008."

Third resolution

La Réunion a résolu d'amender le jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société à partir du dernier jour ouvrable de mai de chaque année à 10.00 a.m. au troisième jeudi du mois de janvier de chaque année à 10.00 a.m. (heure luxembourgeoise).

Fourth resolution

La Réunion a résolu de remplacer la première phrase du troisième paragraphe de l'article 8 des Articles par une nouvelle phrase libellée comme suit:

"The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting on the third Thursday of the month of January in each year at 10.00 a.m (Luxembourg time). The first annual General Meeting was held in May 2008."

Fifth resolution

La Réunion a résolu de transférer le siège social de la Société avec effet immédiat de 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg à 26, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-septième jour du moins de septembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "CS Nordic Retail No.1 S.A.", (la "Société"), société anonyme, ayant son siège social au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg, constituée selon le droit luxembourgeois suivant acte reçu par Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 1^{er} août 2007.

A comparu:

CS Nordic Retail Fund Holdings No.1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.357 et ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg (l'"Actionnaire"),

représentée par M^e Paul-Sébastien Carteret, maître en droit, domicilié professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous sein privé (ladite procuration demeurant annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci).

La partie comparante, ès qualité en vertu de laquelle elle agit, a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Actionnaire qui détient l'ensemble des quinze mille cinq cents (15,500) actions de la Société, ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2) chacune, représentant l'entière part du capital social de la Société est dûment représenté à cette Assemblée laquelle est, en conséquence, régulièrement constituée et peut délibérer sur les points visés à l'ordre du jour;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

Ordre du jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Modification de l'exercice social de la Société qui commencera dorénavant le premier octobre de chaque année et se terminera le trente septembre de l'année suivante et par conséquent le remplacement de l'article 18 des statuts de la Société (les "Statuts") par un nouvel article dont la teneur est:

" **Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commence le premier octobre de chaque année et se termine le trente septembre de l'année suivante. De manière transitoire, l'exercice social en cours est réputé avoir débuté le 1^{er} janvier 2008 et se terminer le 30 septembre 2008."

3. Par conséquent, changement de la date des assemblées générales annuelles du dernier jour ouvrable de mai de chaque année à 10.00 heures le troisième jeudi du mois de janvier de chaque année à 10.00 heures (heure de Luxembourg).

4. Remplacement de la première phrase du troisième paragraphe de l'article 8 des Statuts par une nouvelle phrase dont la teneur est:

"L'assemblée générale annuelle se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation à l'assemblée, dans la municipalité du siège social, le troisième jeudi du mois de janvier de chaque année à 10.00 heures (heure de Luxembourg). La première assemblée générale annuelle a eu lieu en mai 2008."

5. Transfert du siège social de la Société avec effet immédiat de 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg à 26, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg.

6. Divers.

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'entière part du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'actionnaire représenté se considérant dûment convoqué et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier l'exercice social de la Société qui commencera dorénavant le premier octobre de chaque année et se terminera le trente septembre de l'année suivante et par conséquent de remplacer l'article 18 des Statuts par un nouvel article dont la teneur est:

" **Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commence le premier octobre de chaque année et se termine le trente septembre de l'année suivante. De manière transitoire, l'exercice social en cours est réputé avoir débuté le 1^{er} janvier 2008 et se terminer le 30 septembre 2008."

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé du changement de la date des assemblées générales annuelles du dernier jour ouvrable de mai de chaque année à 10.00 heures le troisième jeudi du mois de janvier de chaque année à 10.00 heures (heure de Luxembourg).

Quatrième résolution

L'Assemblée a décidé du remplacement de la première phrase du troisième paragraphe de l'article 8 des Statuts par une nouvelle phrase dont la teneur est:

"L'assemblée générale annuelle se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation à l'assemblée, dans la municipalité du siège social, le troisième jeudi du mois de janvier de chaque année à 10.00 heures (heure de Luxembourg). La première assemblée générale annuelle a eu lieu en mai 2008."

Cinquième résolution

L'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la Société avec effet immédiat de 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg à 26, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, l'édit mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec Nous, le notaire.

Signé: P-S. CARTERET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2008, Relation: LAC/2008/39342. — Reçu douze euros (12 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008131340/242/154.

(080153586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Guardian UAE Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 123.535.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Emile SCHLESSER

Notaire

Référence de publication: 2008131378/227/12.

(080153451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

SKOK Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 47.168.554,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 133.842.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

APPEARED:

"KRAJOWA SPOLDZIELCZA KASA OSZCZEDNOSCOWO KREDYTOWA", whose principal place of business is at ul. Wladyslawa IV 22, 81-743 Sopot, Poland,

Here represented by Geoffrey Hupkens, with professional address in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, by virtue of a power of attorney given under private seal.

"TOWARZYSTWO UBEZPIECZEN WZAJEMNYCH SPOLDZIELCZYCH KAS OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWYCH", having its registered office in ul. Wladyslawa IV 22, 81-743 Sopot, Poland,

Here represented by Geoffrey Hupkens, with professional address in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, by virtue of a power of attorney given under private seal.

"ASEKURACJA SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO", having its registered office in ul. Wladyslawa IV 22, 81-743 Sopot, Poland,

Here represented by Geoffrey Hupkens, with professional address in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Which power of attorneys, after being signed ne varietur by the proxy and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the notary to enact the following:

- That the 'société à responsabilité limitée' "SKOK HOLDING S. à r. l.", with registered office at L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, registered at the Commercial and Companies Register in Luxembourg under number B 133842, incorporated by deed dated November 14th 2007 and enacted by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, as published in the 'Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations' dated December 20th, 2007 under number 2970, hereafter the 'Company'.

- The articles of incorporation of the Company have been lastly amended by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on April 28th 2008, as published in the Mémorial C, Recueil Special des Sociétés et Associations dated June 25th 2008 under number 1566.

- That the share capital of the Company amounts to forty six million one hundred and thirty three thousand four hundred and seventy nine euro (46,133,479.- EUR), represented by forty six million one hundred and thirty three thousand four hundred and seventy nine (46,133,479) shares with a nominal value of one euro (1.- EUR) each.

- That the appearing parties are the current partners of the Company.

- That the appearing parties fixed the agenda as follows:

Agenda:

1. Increase of the corporate capital by an amount of EUR 1,035,075.- (one million thirty five thousand and seventy five euro) so as to raise it from its present amount of EUR 46,133,479.- (forty six million one hundred and thirty three thousand four hundred and seventy nine euro) to EUR 47,168,554.- (forty seven million one hundred sixty eight thousand five hundred fifty four euro) by the creation of 1,035,075 (one million thirty five thousand and seventy five) new shares having a par value of EUR 1.- (one euro) each;

2. Subscription, payment in kind and acceptance of a new partner;

3. Amendment of article 6 of the articles of Association;

4. Miscellaneous.

- That, based on the aforementioned agenda, the appearing parties took the following resolutions:

First resolution

It has been resolved to increase the corporate capital by an amount of EUR 1,035,075.- (one million thirty five thousand and seventy five euro) so as to raise it from its present amount of EUR 46,133,479.- (forty six million one hundred and thirty three thousand four hundred and seventy nine euro) to EUR 47,168,554.- (forty seven million one hundred sixty eight thousand five hundred fifty four euro) by the issue of 1,035,075 (one million thirty five thousand and seventy five) new shares having a par value of EUR 1.- (one euro) each.

Second resolution

Intervention - subscription - payment

The General Meeting resolves to accept the entry of a new partner in the capital of the Company and to accept the subscription of all the 1,035,075.- (one million thirty five thousand and seventy five) new shares having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, as follows:

1. TOWARZYSTWO UBEZPIECZEN WZAJEMNYCH SPOLDZIELCZYCH KAS OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWYCH, prenamed, represented as thereabove mentioned, declares to subscribe to 1,025,516 (one million twenty five thousand five hundred and sixteen) shares by a contribution in kind of shares held in the following companies:

A. 10,316 (ten thousand three hundred and sixteen) shares being 26.32%, held in the corporate capital of MEDIA SKOK SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO, a Polish Limited Liability Company, with its registered office at Pomeranian Voivodship, Sopot County, Sopot, Ul. Wladyslawa IV, n ° 22, postal Code 81-743, registered with the National Court Register, under number NCR 0000233437, of which the Corporate capital is fixed at PLN 3,920,000.- divided into 39,200 shares.

It results from a certificate by the management of MEDIA SKOK SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO that:

"-TOWARZYSTWO UBEZPIECZEN WZAJEMNYCH SPOLDZIELCZYCH KAS OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWYCH is the owner of 10,316 shares of MEDIA SKOK SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO being 26.32% of the company's total share capital;

- such shares are fully paid-up;

-TOWARZYSTWO UBEZPIECZEN WZAJEMNYCH SPOLDZIELCZYCH KAS OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWYCH is the entity solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;

- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment

- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;

- according to the Polish law and the articles of association of the company, such shares are freely transferable.

- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the company, required in Poland, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.

- on September 23rd 2008, the 10,316 shares to be contributed are worth EUR 312,056.-, this estimation being based on generally accepted accountancy principles."

Such certificate, after signature ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

B. 1,722 (one thousand seven hundred and twenty two) shares being 25.1% of the corporate capital held in H AND S SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO, a limited liability company, with its registered office at Poland, Pomeranian Voivodship, Sopot County, Sopot, Ul. Wladyslawa Lokietka n^o 23, Postal Code 81-735, registered with the National Court Register under KRS N^o 0000097764, of which the issued share capital is PLN 3,442,500.- divided into 6,885 shares.

- It results from a certificate by the management of H AND S SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO that:

"- TOWARZYSTWO UBEZPIECZEN WZAJEMNYCH SPOLDZIELCZYCH KAS OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWYCH is the owner of 1,722 shares of H AND S SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO being 25.1% of the company's total share capital;

- such shares are fully paid-up;

-TOWARZYSTWO UBEZPIECZEN WZAJEMNYCH SPOLDZIELCZYCH KAS OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWYCH is the entity solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;

- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment

- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;

- according to the Polish law and the articles of association of the company, such shares are freely transferable.

- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the company, required in Poland, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.

- on September 23rd 2008, the 1,722 shares to be contributed are worth EUR 713,460.-, this estimation being based on generally accepted accountancy principles."

Such certificate, after signature ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

2. TOWARZYSTWO UBEZPIECZEN NA ZYCIE SPOLDZIELCZYCH KAS OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWYCH SPOLKA AKCYJNA SA, having its registered office at ul. Wladyslawa IV 22, 81-743 Sopot, Poland, hereby represented by Geoffrey Hupkens, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to 9,559 (nine thousand five hundred and fifty nine) shares by a contribution in kind of shares held in the following company:

- 316 (three hundred and sixteen) shares being 0.81%, held in the corporate capital of MEDIA SKOK SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO, a Polish Limited Liability Company, with its registered office at Pomeranian Voivodship, Sopot County, Sopot, Ul. Wladyslawa IV, n^o 22, postal Code 81-743, registered with the National Court Register, under number NCR 0000233437, of which the Corporate capital is fixed at PLN 3,920,000.- divided into 39,200 shares.

It results from a certificate by the management of MEDIA SKOK SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO that:

"-TOWARZYSTWO UBEZPIECZEN NA ZYCIE SPOLDZIELCZYCH KAS OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWYCH SPOLKA AKCYJNA SA is the owner of 316 shares of MEDIA SKOK SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO being 0.81% of the company's total share capital;

- such shares are fully paid-up;
 - TOWARZYSTWO UBEZPIECZEN NA ZYCIE SPOLDZIELCZYCH KAS OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWYCH SPOLKA AKCYJNA SA is the entity solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;
 - none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment
 - there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
 - according to the Polish law and the articles of association of the company, such shares are freely transferable.
 - all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the company, required in Poland, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.
 - on September 23rd 2008, the 316 shares to be contributed are worth EUR 9,559.-, this estimation being based on generally accepted accountancy principles."
- Such proxy and certificate, after signature ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, it is decided to amend article 6 of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 47,168,554.- (forty seven million one hundred and sixty eight thousand five hundred fifty four euro) represented by 47,168,554 (forty seven million one hundred and sixty eight thousand five hundred and fifty four) shares of one euro (EUR 1.-) each.

Costs

Insofar as the contribution in kind results in the Company acquiring 10,632 shares of MEDIA SKOK SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO and 1,722 shares of H AND S SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO and holds already 67.26% in MEDIA SKOK SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO and 74.99% in H AND S SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO, companies incorporated under the laws of Poland, Member State of the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law dated December 29, 1971 which provides for an exemption from capital duty.

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately EUR 2,500.- (two thousand five hundred euro).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing parties, the said parties appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

"KRAJOWA SPOLDZIELCZA KASA OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWA", société de droit polonais ayant son siège social à ul. Wladyslawa IV 22, 81-743 Sopot, Pologne,

ici représentée par Geoffrey Hupkens, demeurant professionnellement à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, en vertu d'une procuration sous seing privé.

"TOWARZYSTWO UBEZPIECZEN WZAJEMNYCH SPOLDZIELCZYCH KAS OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWYCH", société de droit polonais ayant son siège social à ul. Wladyslawa IV 22, 81-743 Sopot, Pologne,

ici représentée par Geoffrey Hupkens, demeurant professionnellement à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, en vertu d'une procuration sous seing privé.

"ASEKURACJA SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO", société de droit polonais ayant son siège social à ul. Wladyslawa IV 22, 81-743 Sopot, Pologne,

ici représentée par Geoffrey Hupkens, demeurant professionnellement à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée " SKOK HOLDING S. à r.l. ", ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 133842, constituée suivant acte reçu en date du 14 novembre 2007 par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 20 décembre 2007 sous le numéro 2970, ci-après la 'Société'.

- Les statuts de la Société ont été amendés pour la dernière fois par un acte notarié reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 28 avril 2008, publié au Mémorial C, recueil spécial de législation en date du 25 juin 2008 sous le numéro 1566.

- Que le capital social de la Société s'élève à quarante six millions cent trente trois mille quatre cent soixante dix neuf euros (46.133.479,- EUR), représenté par quarante six millions cent trente trois mille quatre cent soixante dix neuf (46.133.479) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune.

- Que les comparantes sont les associées actuelles de la Société.

- Que les comparantes ont fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de EUR 1.035.075,- (un million trente cinq mille soixante quinze euros) pour le porter de EUR 46.133.479,- (quarante six millions cent trente trois mille quatre cent soixante dix neuf euros) à EUR 47.168.554,- (quarante sept millions cent soixante huit mille cinq cent cinquante quatre euros) par la création de 1.035.075 (un million trente cinq mille soixante quinze) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune;

2. Souscription, paiement en nature et acceptation d'un nouvel associé;

3. Modification de l'article 6 des statuts;

4. Divers.

Que, compte tenu de l'ordre du jour défini ci-avant, les comparantes ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de EUR 1.035.075,- (un million trente cinq mille soixante quinze euros) pour le porter de EUR 46.133.479,- (quarante six millions cent trente trois mille quatre cent soixante dix neuf euros) à EUR 47.168.554,- (quarante sept million cent soixante huit mille cinq cent cinquante quatre euros) par l'émission de 1.035.075 (un million trente cinq mille soixante quinze) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Deuxième résolution

Intervention - souscription - paiement

L'Assemblée Générale décide d'accepter l'entrée d'un nouvel associé dans le capital de la société et d'accepter la souscription des 1.035.075 (un million trente cinq mille soixante quinze) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune comme suit:

1. TOWARZYSTWO UBEZPIECZEN WZAJEMNYCH SPOLDZIELCZYCH KAS OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWYCH, préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire à 1.025.516 (un million vingt cinq mille cinq cent seize) nouvelles parts sociales par apport en nature de parts sociales détenues dans les sociétés suivantes:

A. 10.316 (dix mille trois cent seize) parts sociales, soit 26,32% du capital social, détenues dans MEDIA SKOK SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Pomeranian Voivodship, Sopot County, Sopot, Ul. Wladyslawa IV, n ° 22, Postal Code 81-743, Pologne, immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro NCR N ° 0000233437, dont le capital social est de PLN 3.920.000,- représenté par 39.200 parts sociales.

- Il résulte d'un certificat par la gérance de la société MEDIA SKOK SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO, que

"-TOWARZYSTWO UBEZPIECZEN WZAJEMNYCH SPOLDZIELCZYCH KAS OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWYCH est propriétaire de 10.316 parts sociales de MEDIA SKOK SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO soit 26,32% du capital social total.

- les 10.316 parts sociales apportées sont entièrement libérées;

-TOWARZYSTWO UBEZPIECZEN WZAJEMNYCH SPOLDZIELCZYCH KAS OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWYCH est le seul ayant droit sur ces 10 316 parts sociales et ayant les pouvoirs d'en disposer;

- aucune des 10.316 parts sociales n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des 10.316 parts sociales n'est sujette à saisie.

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;

- selon la loi polonaise et les statuts de la société, ces parts sociales sont librement transmissibles.

- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des 10.316 parts sociales de la société, requises en Pologne seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature.

- en date du 23 septembre 2008, les 10.316 parts sociales à apporter ont une valeur de EUR 312.056,-, cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés."

Ce certificat, après signature ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisés avec lui.

B. 1.722 (mille sept cent vingt deux) parts sociales, soit 25,1% du capital social, détenues dans H AND S SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Pomeranian Voivodship, Sopot County, Sopot, Ul. Wladyslawa Lokietka n o 23, Postal Code 81-735, Pologne, immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro 000097764, dont le capital social est de PLN 3.442.500,- représenté par 6.885 parts sociales.

"- Il résulte d'un certificat par la gérance de la société H AND S SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO, que

-TOWARZYSTWO UBEZPIECZEN WZAJEMNYCH SPOLDZIELCZYCH KAS OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWYCH est propriétaire de 1.722 parts sociales de H AND S SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO soit 25,1% du capital social total.

- les 1.722 parts sociales apportées sont entièrement libérées;

-TOWARZYSTWO UBEZPIECZEN WZAJEMNYCH SPOLDZIELCZYCH KAS OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWYCH est le seul ayant droit sur ces 1.722 parts sociales et ayant les pouvoirs d'en disposer;

- aucune des 1.722 parts sociales n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des 1.722 parts sociales n'est sujette à saisie.

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;

- selon la loi polonaise et les statuts de la société, ces parts sociales sont librement transmissibles.

- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des 1.722 parts sociales de la société, requises en Pologne seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature.

- en date du 23 septembre 2008, les 1.722 parts sociales à apporter ont une valeur de EUR 713.460,-, cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés."

Ce certificat, après signature ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisés avec lui.

2. TOWARZYSTWO UBEZPIECZEN NA ZYCIE SPOLDZIELCZYCH KAS OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWYCH SPOLKA AKCYJNA SA, ayant son siège social à ul. Wladyslawa IV 22, 81-743 Sopot, Pologne, ici représentée par Geoffrey Hupkens, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à 9.559 (neuf mille cinq cent cinquante neuf) nouvelles parts sociales par apport en nature de parts sociales détenues dans la société suivante:

- 316 (trois cent seize) parts sociales, soit 0,81% du capital social, détenues dans MEDIA SKOK SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Pomeranian Voivodship, Sopot County, Sopot, Ul. Wladyslawa IV, n ° 22, Postal Code 81-743, Pologne, immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro NCR N ° 0000233437, dont le capital social est de PLN 3.920.000,- représenté par 39.200 parts sociales.

- Il résulte d'un certificat par la gérance de la société MEDIA SKOK SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO, que

"- TOWARZYSTWO UBEZPIECZEN NA ZYCIE SPOLDZIELCZYCH KAS OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWYCH SPOLKA AKCYJNA SA est propriétaire de 316 parts sociales de MEDIA SKOK SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO soit 0,81% du capital social total.

- les 316 parts sociales apportées sont entièrement libérées;

- TOWARZYSTWO UBEZPIECZEN NA ZYCIE SPOLDZIELCZYCH KAS OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWYCH SPOLKA AKCYJNA SA est le seul ayant droit sur ces 316 parts sociales et ayant les pouvoirs d'en disposer;

- aucune des 316 parts sociales n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des 316 parts sociales n'est sujette à saisie.

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;

- selon la loi polonaise et les statuts de la société, ces parts sociales sont librement transmissibles.

- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des 316 parts sociales de la société, requises en Pologne seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature.

- en date du 23 septembre 2008, les 316 parts sociales à apporter ont une valeur de EUR 9.559,-, cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés."

La procuration et ce certificat, après signature ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions prises ci-avant, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme EUR 47.168.554,- (quarante sept millions cent soixante huit mille cinq cent cinquante quatre euros) représenté par 47.168.554 (quarante sept millions cent soixante huit mille cinq cent cinquante quatre) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Dans la mesure où l'apport en nature résulte de l'apport de 10.632 parts sociales de MEDIA SKOK SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO et 1.722 parts sociales de H AND S SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO et que la Société détient déjà 67,26% dans MEDIA SKOK SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO et 74,99% dans H AND S SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO, sociétés de droit polonais, Etat Membre de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: G. HUPKENS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2008, Relation: LAC/2008/39377. — Reçu douze euros 12.- EUR.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008131337/242/320.

(080153512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

KEIF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 118.846.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 octobre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008131129/239/12.

(080152992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

KEIF Luxembourg Scandi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 119.739.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 octobre 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008131131/239/12.

(080152988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Europa Sapphire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 127.638.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 octobre 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008131133/239/12.

(080152978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Credit Suisse K-H-R Investments (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 117.925.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2008.
Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2008131134/242/13.

(080152636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Panthera/Funding Lux 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 140.296.

constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 3 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1959 du 11 août 2008.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire prénommé, en date du 08 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2220, du 11 septembre 2008.

immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 140.296

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire prénommé, en date du 18 septembre 2008, enregistré à Esch/Alzette A.C., le 24 septembre 2008, relation: EAC/2008/12100,

- que l'intitulé "Disposition Transitoire" dans l'acte de constitution de la société a été modifié en ce sens que le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société, à savoir le 3 juillet 2008, et finira le 31 décembre 2009.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 octobre 2008.
Francis KESSELER
Notaire

Référence de publication: 2008131169/219/24.

(080153115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

DSI Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.500.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.150.

Les comptes annuels au 31 octobre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008131138/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03732. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Thomas Cook Belgium, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-4011 Esch-sur-Alzette, 113, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 69.653.

Le bilan au 31 octobre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008131152/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09308. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Pamajaro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 25.206.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008131155/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02261. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Merl Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 92.798.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu au siège social de la société le 10 juillet 2008 à 9 heures

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité d'appeler à la fonction de président du conseil d'administration Mr Alexis Kamarowsky, né le 10.04.1947 à Strang (Allemagne) demeurant professionnellement au 7, val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg. Son mandat est conféré jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2008131256/536/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01968. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.
